



GÉNÉRATION VIE

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2023



Conformément aux Articles 35 et 254 de la Directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), les entreprises d'assurance et de réassurance, ou les sociétés holding d'assurance doivent communiquer des informations de nature narrative à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, dont le champ est défini par le Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 (publié le 17 janvier 2015), complété par les *Guidelines on reporting and public disclosure* (EIOPA-BoS-15/109 du 30 juin 2015).

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (RSSF, également Solvency and Financial Condition Report - SFCR) s'applique à Génération Vie. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 05 avril 2024.

Les informations présentées dans le document sont établies sur la base des éléments connus au 31 décembre 2023. Les projections reposent sur les meilleures informations disponibles à fin 2023.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros.

Les acronymes sont définis dans le glossaire figurant à la fin du rapport.

Table des matières

Synthèse	1	D.2. Provisions techniques	47
A. Activité et résultats	5	D.3. Autres passifs	49
A.1. Activité	6	D.4. Méthodes de valorisation alternatives	51
A.2. Résultat de souscription	7	D.5. Autres informations	51
A.3. Résultat des investissements	8	E. Gestion du capital	52
A.4. Résultat des autres activités	10	E.1. Fonds propres	53
A.5. Autres informations	10	E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	58
B. Système de gouvernance	11	E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	59
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	12	E.4. Différences entre la Formule Standard et tout Modèle Interne utilisé	59
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	19	E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	63
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	20	E.6. Autres informations	63
B.4. Système de contrôle interne	23	Annexes	64
B.5. Fonction d'Audit Interne	25		
B.6. Fonction Actuarielle	27		
B.7. Sous-traitance	28		
B.8. Autres informations	28		
C. Profil de risque	29		
C.1. Risque de souscription	31		
C.2. Risque de marché	31		
C.3. Risque de crédit	35		
C.4. Risque de liquidité	36		
C.5. Risque opérationnel	37		
C.6. Autres risques importants	39		
C.7. Autres informations	40		
D. Valorisation à des fins de solvabilité	41		
D.1. Actifs	42		

Synthèse

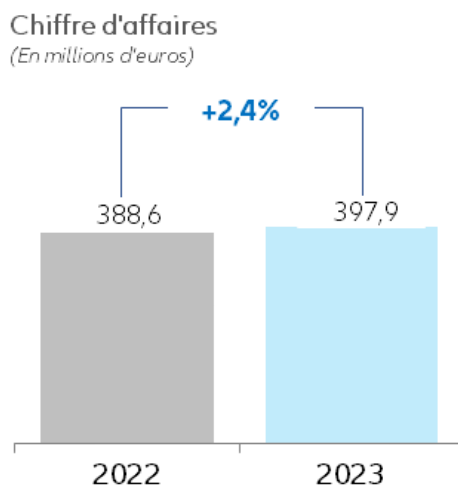
A. Activité et résultat

Génération Vie est une filiale d'Allianz France, appartenant au Groupe Allianz, codétenue par ODDO BHF SCA à 47,5%. Elle est spécialisée dans les produits d'assurance Vie haut de gamme. Elle exerce ses activités principalement en France et dans la Principauté de Monaco.

Les activités principales de Génération Vie couvrent les activités d'assurance Vie dans les branches suivantes : (i)

Vie-Décès, (ii) Assurances liées à des fonds d'investissements, et, (iii) Capitalisation.

En 2023, le chiffre d'affaires de Génération Vie s'élève à 397 852 milliers d'euros contre 388 560 milliers d'euros, soit une progression de 2,4 % expliquée principalement par l'activité en unité de compte.



B. Système de gouvernance

Génération Vie s'appuie sur le système de gouvernance d'Allianz France dont elle fait partie. Elle bénéficie ainsi d'une organisation efficace et d'une expertise en matière de gestion des risques inhérents à son activité d'assurance Vie.

Les membres de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale répondent aux exigences réglementaires de compétence, d'expertise et d'honorabilité. Cela permet de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement en adéquation avec ses activités et le profil de risque souhaité.

Cette section décrit le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne, organisé en trois (3) lignes de défense, dans le cadre duquel interviennent les quatre (4) Fonctions clés (Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuarielle et Audit Interne) requises par la réglementation Solvabilité II. Le dispositif garantit une gestion efficace des risques au sein de Génération Vie dans le respect des principes de gouvernance partagés.

Au titre de l'exercice 2023, aucun changement important n'est survenu dans le système de gestion des risques.

Modèle Interne

Génération Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et son risque opérationnel conformément au Modèle Interne d'Allianz ; celui-ci lui permettant de capturer et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques financiers et assurantiels.

C. Profil de risque

Le profil de risque est une composante importante du dispositif de gestion des risques. Cette section décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques garantissent la maîtrise des risques et leur atténuation.

Génération Vie est exposée à des risques quantifiables, tels que les risques de souscription, de marché, de crédit et

opérationnel et des risques non quantifiables, tels que les risques émergents, de réputation, de liquidité, stratégiques et politiques.

Le principal risque auquel Génération Vie est exposée est le risque de marché, qui représente près de 65 % du Risk Capital non diversifié en 2023.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan Solvabilité II ont été valorisées conformément aux exigences réglementaires, c'est-à-dire principalement selon une approche économique cohérente avec les données de marché.

Comparés au bilan en normes françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- les placements, enregistrés en valeur de marché au bilan Solvabilité II et à leur coût historique dans les comptes sociaux ;
- les provisions techniques, incluant une actualisation ainsi qu'une marge pour risque explicitement isolée dans le cadre de la Directive Solvabilité II.

Bilan Prudentiel (en millions €)	31/12/2023
Actifs	4 392
Actifs financiers	535
Prêts	163
Actifs en représentation des UC	3 622
Autres actifs	72
Passifs	4 209
Provisions techniques brutes	4 149
<i>Meilleure estimation</i>	4 109
<i>Marge de risque</i>	40
Autres passifs	60
Excédent d'actif sur passif	183

E. Gestion du capital

La Politique de Gestion du Capital d' Génération Vie s'inscrit dans celle définie par le Groupe Allianz. Elle permet d'assoir sa solidité financière, base essentielle de la viabilité de son activité sur le long terme, en assurant notamment la disponibilité d'éléments de fonds propres suffisants et de qualité, éligibles à l'absorption des pertes en cas de survenance d'un évènement exceptionnel.

Au 31 décembre 2023, Génération Vie affiche des fonds propres de qualité, puisqu'exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non-restreints.

Les fonds propres économiques de Génération Vie s'élèvent à 182 928 milliers d'euros et augmentent (+ 5,8%) sur l'exercice 2023

Au cours de l'exercice 2023, Génération Vie a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité ; ceci lui a permis de poursuivre son activité dans le respect de la confiance accordée par ses clients.

Les ratios de couverture SCR et MCR réglementaire s'élèvent respectivement à 169% et 440% au 31 décembre 2023.

Activité et résultats

A

A.1. Activité

A.1.1. Renseignements généraux

Génération Vie est une société anonyme de droit français régie par le Code des Assurances.

Elle est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située au :

4 Place de Budapest - CS 92459
75 436 Paris Cedex 09

Le Commissaire aux Comptes titulaire de Génération Vie est PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine. Son mandat a été renouvelé le 4 juin 2020, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2023, le capital de Génération Vie est entièrement libéré. Il s'élève à 42 497 671,12 euros et se compose de 3 445 576 actions. La répartition du capital et des droits de vote est décrite dans le tableau suivant :

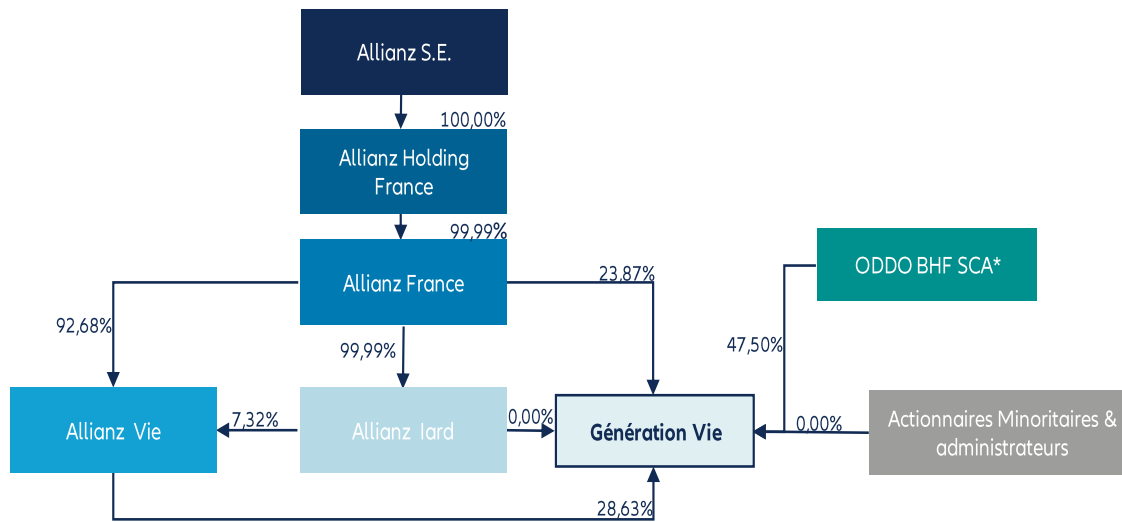
Actionnaires	2023			2022		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Allianz France 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	822 423	23,87%	23,87%	822 423	23,87%	23,87%
ODDO BHF SCA 12 Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris	1 636 645	47,50%	47,50%	1 636 645	47,50%	47,50%
Allianz Vie 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	986 504	28,63%	28,63%	986 504	28,63%	28,63%
Allianz Iard 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Personnes physiques	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%
Total	3 445 576	100%	100%	3 445 576	100%	100%

Tableau 1 - Répartition du capital au 31 décembre 2023

Génération Vie est une entité détenue de façon ultime par le Groupe Allianz, dont la maison mère Allianz SE est une société européenne de droit allemand et dont le siège social est situé à Königinstrasse 28, D-80802 Munich en Allemagne. La maison mère est placée sous le contrôle de la BaFin.

Génération Vie est consolidée par intégration globale au sein du Groupe Allianz.

Génération Vie est détenue de façon ultime par le Groupe Allianz comme illustré par l’organigramme simplifié suivant :



*ODDO BHF SCA est une entité externe du Groupe Allianz.

Figure 1 - Structure de l’actionnariat au 31 décembre 2023

A titre principal, Génération Vie exerce les opérations d’assurance Vie dans les branches suivantes : (i) XX - Vie-Décès ; (ii) XXII - Assurances liées à des fonds d’investissements et (iii) XXIV - Capitalisation. Elle exerce son activité en France et dans la Principauté de Monaco.

Génération Vie n’a pas de filiale ni de participation et ne contrôle pas de société.

A.1.2. Changements notables et autres informations

a) Acquisitions et / ou désinvestissements

Il n’y a pas eu d’opération en 2023.

b) Autres informations

Rien à signaler sur l’année 2023.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Activité de souscription

<i>En milliers d’Euros</i>	2023	2022	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices et en Unités de Compte	397 853	388 560	9 292
Chiffre d’affaires*	397 853	388 560	9 292

*Données en normes françaises

Tableau 2 - Chiffre d’affaires brut de réassurance en normes françaises

Le chiffre d’affaires brut de réassurance de Génération Vie s’établit à 397 853 milliers d’euros au 31 décembre 2023, en hausse de 2,4% par rapport à l’année précédente, expliquée principalement par l’activité en unité de compte.

Le taux d'Unités de Compte UC dans cette production se situe à 88%, un taux bien plus élevé que le marché et en phase avec la politique de développement de la société.

A.2.2. Résultat de souscription

<i>En milliers d'Euros</i>	2023	2022	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices	(3 883)	1 897	-5 779
Assurance en Unites de Compte	6 466	11 762	-5 296
Autres*	2 718	2 704	14
Résultat de souscription	5 301	16 363	(11 061)

Données en normes françaises

* Correspond aux autres frais et produits techniques.

Tableau 3 - Résultat de souscription net de réassurance en normes françaises

Le résultat de souscription s'établit à 5 301 milliers d'euros en baisse de -11 061 milliers d'euros, soit -67,6% par rapport au 31 décembre 2022.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Le résultat financier et ses composantes

a) Répartition du portefeuille des placements financiers

Génération Vie investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme, principalement des produits de taux (obligations d'Etats et du secteur privé). La répartition des investissements hors actifs en couverture des engagements en Unités de compte en 2023 et 2022 est représentée ci-dessous :

<i>En milliers d'Euros</i>	2023		2022		Variation	
	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Variation
Obligations	500 813	68%	678 769	76%	-177 956	-26%
Obligations d'Etat	316 152		347 558		-31 406	
Obligations secteur privé	184 661		331 211		-146 550	
Autres	-		-		-	
Actions	-	0%	6 533	1%	-6 533	-100%
Immobilier de placement	-	0%	-	0%	-	0%
Autres Placements*	34 618	5%	119 875	13%	-85 257	-71%
Prêts et prêts hypothécaires	162 919	22%	35 755	4%	127 163	356%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	38 114	5%	53 842	6%	-15 728	-29%
Total	736 465	100%	894 775	100%	-158 311	-18%

*Comprend essentiellement les investissements dans des fonds d'investissement.

Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissement en juste valeur Solvabilité II

La valeur du portefeuille d'investissement a diminué sur l'exercice de 895 millions d'euros fin 2022 à 736 millions d'euros fin 2023. Cette diminution est due au recul de la poche obligataire faisant suite à des cessions.

b) Le résultat d'investissement

L'évolution du résultat d'investissement et de ses composantes est principalement liée aux mouvements induits par la répartition des investissements et l'impact de l'évolution des marchés financiers. En 2023, le taux de réinvestissement sur les cash-flows à réinvestir s'élève à 4,12%.

En milliers d'Euros	Instruments de taux			Actions et participations			Autres			Total		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Revenus courants	14 978	19 586	-4 608	3 650	916	2 734	33 526	24 497	9 029	52 154	44 998	7 156
Plus ou moins values réalisées	-	251	-251	-2 151	1 880	-4 031	-	-	-	-2 151	2 131	-4 282
Dotation/Reprise de provision pour dépréciation durable	-	-453	453	279	11	268	-	-	-	279	-442	721
Effets de change, option de mise en valeur, produits de couverture										-240	-147	-93
Frais des placements										-2 189	-2 602	413
Résultats des investissements	14 978	19 384	-4 406	1 778	2 807	-1 029	33 526	24 497	9 029	47 853	43 939	3 914

Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises

Le résultat d'investissement s'élève à 47,9 milliers d'euros en 2023, soit une hausse de +8,9% par rapport à 2022. Le revenu courant se décompose d'une part, en revenus des portefeuilles euro, d'autre part ceux des portefeuilles UC. Ainsi, l'augmentation des revenus courants provient principalement des portefeuilles UC ; plus soutenus en 2023 qu'en 2022.

c) Les dépenses

En 2023, les dépenses relatives aux frais de placement s'élèvent à 2,2 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2022.

A.3.2. Les pertes et profits comptabilisés directement en fonds propres

Dans les états financiers en normes françaises, les plus-ou-moins-values réalisées sur les lignes obligataires soumises au R343-9 sont allouées en réserve de capitalisation. Au 31 décembre 2023, la réserve de capitalisation s'élève à 5,1 millions d'euros contre 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse est liée aux pertes réalisées sur les cessions obligataires induites par la forte remontée des taux sur l'année 2023.

A.3.3. Informations relatives aux investissements de titrisation

Au 31 décembre 2023, les placements Génération Vie n'incluent pas d'investissement de titrisation.

A.3.4. Investissement Durable chez AIM

Allianz France, dont Génération Vie fait partie, s'est engagé dans le financement d'une économie plus durable afin de lutter contre les impacts négatifs du réchauffement climatique depuis plusieurs années et s'engage également en faveur de la biodiversité.

Cette ambition se matérialise au travers des actions suivantes :

- Allianz France, dont Génération Vie fait partie, est signataire :
- des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et membre fondateur de la *Net Zero Asset Owner Alliance*, créée sous l'égide des Nations Unies en 2019 ;
- du *Finance for Biodiversity Pledge*, dans le cadre duquel l'entreprise s'est engagée à développer une stratégie en faveur de la biodiversité et des méthodes d'évaluation des impacts négatifs de ses investissements sur la biodiversité.
- Allianz France, dont Génération Vie fait partie, s'est engagé à suivre les principes et critères élaborés dans le cadre de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*) ainsi que ceux de la TNFD (*Task Force on Nature-related Financial Disclosures*) et les reporter de façon transparente dans sa réponse à l'article 29 de la loi Energie Climat ;
- Allianz France, dont Génération Vie fait partie, est engagé dans la décarbonation de l'économie au travers d'une politique alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris et vise la neutralité climat de son portefeuille en 2050, avec un premier objectif de diminution de 25% des émissions de (absolues et son intensité) CO₂ (scopes 1 et 2) du portefeuille actions cotées et obligations d'entreprise en 2025 et un second objectif de 50% de diminution à horizon 2030.
- depuis 2016, Allianz France, dont Génération Vie fait partie, n'investit plus dans les activités reposant sur le charbon excluant les entreprises dont les activités/les revenus dépendent à plus de 25% de l'extraction du charbon et de la production d'énergie issue des centrales électriques au charbon. Ces seuils seront progressivement réduits à 0% en 2040 ;
- depuis le 1er janvier 2023, une nouvelle politique du Groupe Allianz visant à encadrer les activités d'assurance et d'investissement sur les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels est entrée en vigueur. Allianz n'émet pas de

nouvelles polices/couvertures d'assurance multirisques et n'accorde plus de nouveaux (à partir du 1er janvier 2023) financements aux projets dans les domaines suivants :

- l'exploration et le développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz,
 - la construction de nouvelles infrastructures intermédiaires liées au pétrole,
 - la construction de nouvelles centrales pétrolières,
 - les activités situées en Arctique (telles que définies par l'AMAP, à l'exclusion des opérations dans les territoires norvégiens), en Antarctique et dans les mers très profondes ainsi que celles liées au méthane de houille, au pétrole extra-lourd et aux sables bitumineux. Cela concerne à la fois les nouveaux projets et ceux existants.
- la stratégie d'investissement intègre une approche ESG systématique et tout au long de la chaîne de valeur. Cette approche se décline comme suit :
 - exclusion des entreprises, industries ou pays avec un impact ESG négatif et dont les activités ou le cadre réglementaire ne sont pas en accord avec les convictions et politiques d'exclusions du Groupe Allianz ;
 - intégration ESG : suivi et engagement des entreprises sur des critères ainsi qu'un score ESG pour l'ensemble du portefeuille ;
 - investissements dans les actifs verts : investissement dans l'économie réelle verte avec une exposition aux actifs verts (comme les obligations vertes, bâtiments verts, projets d'énergies renouvelables).

A.4. Résultat des autres activités

Génération Vie n'exerce pas d'activité, autres que la souscription de contrats d'assurance Vie et la gestion de ses placements.

A.5. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant l'activité de Génération Vie ont été reportées plus haut.

Systeme de gouvernance

B

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalités générales de gouvernance

Génération Vie accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une gouvernance robuste et efficiente pour maîtriser ses risques dans les activités où elle opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture de risques et la promotion de la performance et de l'innovation. Génération Vie est dotée d'une Direction Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour les fonctions opérationnelles, Génération Vie s'appuie sur différents comités d'Allianz France, assurant ainsi le bon fonctionnement de son organisation.

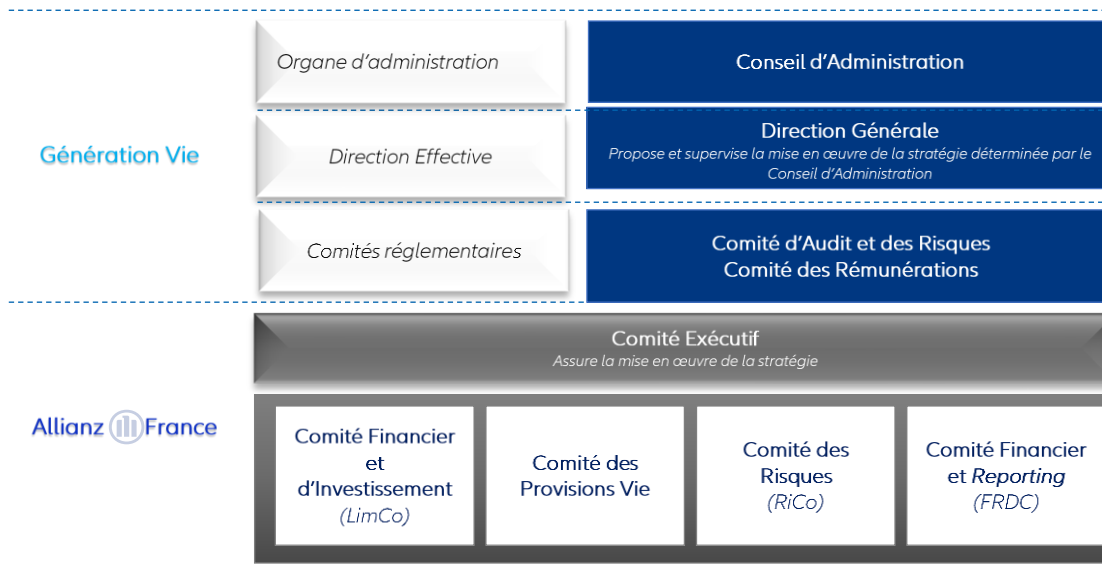


Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités

a) Le Conseil d'Administration Génération Vie

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Sylvain Coriat. Le Conseil d'Administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires. Il détermine les orientations stratégiques de l'activité de Génération Vie et veille à leur mise en œuvre. Parmi les missions du conseil :

- approuver les orientations stratégiques de l'activité et les budgets y afférents ;
- assurer la bonne gestion des risques et surveiller l'intégrité financière ;
- faire un rapport aux actionnaires sur l'entreprise et ses performances.

Les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui décrit notamment ses pouvoirs ainsi que ses missions et obligations. Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de trois (3) ans. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de Génération Vie est composé de neuf (9) administrateurs :

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Sylvain Coriat Nationalité française	Président du Conseil d'Administration
M. Grégoire Charbit Nationalité française	Administrateur et Vice-Président
Allianz Vie, représentée par M. Etienne Pelcé Nationalité française	Administrateur
M. Bertrand Sance Nationalité française	Administrateur

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. François Levé Nationalité française	Administrateur
M. Vincent Favrel Nationalité française	Administrateur
M. Christophe Tadié Nationalité française	Administrateur
Mme Véronique Bied-Charreton Nationalité française	Administratrice
Mme Françoise Heckmann Nationalité française	Administratrice

Tableau 6 - Composition du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions des Articles L.823-19 et L.823-20 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration d'Allianz France du 16 septembre 2009 a instauré un Comité d'Audit et des Risques. En application de l'Article L322-3 du Code des Assurances, ce Comité d'Audit et des Risques inclut également dans son périmètre de compétences les sociétés d'assurances d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. Elle est, par conséquent, dispensée de mettre en place un tel comité.

b) La Direction Générale de Génération Vie

La Directrice Générale de Génération Vie, Mme Marion Dewagenaere, représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Ces pouvoirs sont exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil d'Administration et à l'Assemblée des Actionnaires. En application de l'Article L.225-35 du Code de Commerce, la Directrice Générale ne peut consentir aucun aval, caution ou garantie sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration. Elle est assistée d'un Directeur Général Délégué, M. Alexandre Osorio de Abreu, qui dispose des mêmes pouvoirs.

En conséquence, la direction effective de Génération Vie est assurée par la Directrice Générale, Mme Marion Dewagenaere et le Directeur Général Délégué, M. Alexandre Osorio de Abreu.

Le Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France

Au 31 décembre 2023, le Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France qui englobe dans sa revue Génération Vie se compose de trois (3) membres dont un (1) administrateur indépendant :

Nom	Fonction principale
Mme Marita Kraemer	Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Risques
M. Philippe Demeulle	Administrateur représentant les salariés
Allianz Holding France représentée par M. Jacob Fuest	Administrateur

Tableau 7 - Composition du Comité d'Audit et des Risques

Assistent notamment aux sessions de travail de ce Comité d'Audit et des Risques, le Directeur de l'Unité Finance et la Directrice de l'Unité Transformation Opérations et Résilience. Le Comité d'Audit et des Risques est notamment en charge :

- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, dans le respect de l'indépendance de la Fonction d'Audit Interne ;

- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ;
- des engagements hors bilan, en effectuant une revue annuelle de ces derniers et en réalisant semestriellement un point sur la consommation du plafond autorisé pour les sociétés du périmètre de compétence du Comité d'Audit et des Risques et ayant accordé une autorisation annuelle ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance qui s'imposent à eux ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement.
- d'approuver les services fournis par les Commissaires aux Comptes, autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il appartient au Comité d'Audit et des Risques d'informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée. Pour réaliser ses missions, le Comité s'appuie sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France en leur demandant régulièrement des informations et en questionnant ces informations si nécessaire.

Le Comité des Rémunérations d'Allianz France

Au 31 décembre 2023, le Comité des Rémunérations se compose de cinq (5) membres :

Nom	Fonction principale
M. Fabien Wathlé	Directeur Général d'Allianz France et Président du Comité des Rémunérations
M. Rémi Saucié	Directeur Unité Finance
Mme Anne-Sophie Grouchka	Directrice Unité Transformation Opérations et Résilience
Mme Elizabeth Sfez	Directrice des Ressources Humaines
M. Jacob Fuest	Business Division Head for Western & Southern Europe

Tableau 8 – Composition du Comité des Rémunérations

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration de Génération Vie, en ce qui concerne tous les grands sujets de rémunération et avantages sociaux, en particulier des hauts dirigeants et de veiller à ce que toutes les questions de rémunération soient alignées avec la Politique de Rémunération globale du Groupe Allianz.

c) Le Comité Exécutif d'Allianz France

Le Comité Exécutif émet des avis et recommandations auprès de la Direction Générale de Génération Vie.

Il examine notamment des sujets liés à :

- la stratégie de la société ;
- des sujets opérationnels clés.

Le Comité est présidé par le Directeur Général d'Allianz France, M. Fabien Wathlé. Au 31 décembre 2023, le Comité Exécutif se compose de onze (11) membres :

Nom	Fonction principale
M. Fabien Wathlé	Directeur Général d'Allianz France
M. Pascal Thébé	Head of CEO Office

Nom	Fonction principale
M. Rémi Saucié	Directeur Unité Finance
Mme Anne-Sophie Grouchka	Directrice Unité Transformation Opérations et Résilience
Mme Corinne Cipièrre	Directrice Unité Service Client (jusqu'au 29 novembre 2023)
M. Julien Martinez	Directeur Unité, Data, Engagement, Marketing et Stratégie
M. Matthias Seewald	Directeur Unité Investissements
M. Alexandre du Garreau	Directeur Unité Distribution
M. Pierre Vaysse	Directeur Unité Assurance de Biens et de Responsabilités
M. Sylvain Coriat	Directeur Unité Assurance de Personnes
M. François Nédey	Directeur Unité Grands Comptes et Partenariats

Tableau 9 - Composition du Comité Exécutif

Pour réaliser ces missions, les membres du Comité Exécutif s'appuient sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France notamment le Comité Financier et *Reporting* - FRDC, le Comité des Risques - RiCo, le Comité des Provisions, le Comité Financier et d'Investissement - LimCo et Le Comité de Financement de la Transformation.

Le **Comité Financier et Reporting – FRDC - Financial Reporting Disclosure Committee** assiste le Directeur Général et le Directeur de l'Unité Finance d'Allianz France pour qu'ils puissent garantir l'exactitude, la complétude, la justesse et le respect des délais pour la communication financière trimestrielle du Groupe sur le périmètre d'Allianz France dont Génération Vie fait partie.

Le **Comité des Risques – RiCo – Risk Committee** intervient sur l'ensemble des risques techniques financiers et opérationnels. Les objectifs de ce comité sont :

- de définir la politique de gestion des risques (dispositif et gouvernance) ;
- de définir la stratégie et l'appétence aux risques et les limites associées visant à contrôler le niveau de risque, déclinées par type de risques (ou autres indicateurs équivalents) sur différents périmètres ;
- d'orienter les choix stratégiques majeurs, tels que la politique d'investissements, de réassurance, de gestion des risques catastrophiques et de souscription ;
- de superviser et de contrôler le dispositif de gestion des risques (et sa conformité aux différentes politiques, minimum standards et *guidelines*) ;
- de proposer des systèmes de limites de risques et contrôler leur application ;
- d'identifier les risques élevés ou des profils de rentabilité insuffisants des produits ou lignes d'activités ;
- de proposer des solutions financières adaptées pour assurer un bon équilibre entre les besoins et les ressources afin de garantir la solvabilité économique et réglementaire des compagnies d'assurances ;
- de proposer des plans d'actions pour atténuer et remédier aux risques les plus importants, notamment ceux figurant dans le *Top Risk Assessment* - TRA et de s'assurer de leur bonne exécution ;
- de réaliser le *Risk Capital* par ligne de métier, par segment d'activité et par type de risque ;
- de s'assurer du niveau de solvabilité et d'excédent de capital disponible selon les normes Solvabilité II en vigueur ;
- de calculer l'impact des *stress tests* sur la solvabilité ;
- de réaliser un suivi direct de l'ORSA ;
- de présenter l'évolution quantitative des risques dans le temps et par ligne de métier pour éclairer la *management* ;
- de travailler sur des évolutions, des développements et valider les changements éventuels du Modèle Interne.

Le Comité tient ses prérogatives du Comité Exécutif, auquel il rapporte directement, et auquel il soumet des recommandations pour approbation.

Le Comité des Risques reporte au Comité d'Audit et des Risques à travers le Directeur des Risques qui remonte les indicateurs portant sur les risques les plus importants.

Le Comité des Risques s'appuie à son tour sur divers comités spécialisés tels que mentionnés au point **B.1.1.e) Les autres comités** auxquels il a délégué des missions spécifiques.

Le **Comité des Provisions Vie - Life Reserve Committee** a pour objectif de : (i) garantir l'exactitude, la complétude, la justesse et le respect des méthodes pour le calcul des provisions ; (ii) donner un aperçu de la qualité des données et des incidents rencontrés lors du processus de clôture ; et, (iii) effectuer des analyses techniques justifiant les évolutions des provisions et du résultat.

Le **Comité Financier et d'Investissement – LimCo - Local Investment Management Committee** assiste la Direction Générale dans : (i) la supervision des problématiques d'allocation stratégique d'actifs ; (ii) le respect des limites de risque de placement ; et, (iii) le respect de la Politique d'Investissement au niveau des performances boursières, des stratégies de couverture ou la politique de financement des sociétés notamment celle servant de support aux investissements. Il décide notamment des mandats donnés aux sociétés de gestion, des investissements stratégiques, du recours au financement et de certaines transactions individuelles nécessitant autorisation.

Le **Comité de Financement de la Transformation** a pour objectif de s'assurer de la maîtrise du financement des projets et de la trajectoire des coûts.

d) Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne

Le Conseil d'Administration Génération Vie s'appuie également sur le Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne d'Allianz France, qui l'assiste dans sa revue régulière du système de gouvernance.

Les missions du Comité sont notamment de :

- améliorer et soutenir l'efficacité opérationnelle et organisationnelle du système de gouvernance et de contrôle interne ;
- examiner au moins une (1) fois par an le système de gouvernance et donc à cet effet :
 - d'évaluer la pertinence du système (test d'adéquation) ;
 - d'évaluer l'efficacité du système de gouvernance ;
 - d'émettre un rapport au Conseil d'Administration ;
- accompagner le Conseil d'Administration et la Direction Générale en matière de gouvernance réglementaire et d'impératifs organisationnels et de contrôle ;
- mettre en place un échange structuré et institutionnalisé sur les thèmes de gouvernance et de contrôles transversaux des activités aux fins de permettre une approche cohérente (processus, méthodologies, évaluations, matérialité, etc.) ;
- échanger sur les points d'attention identifiés par chacun des titulaires de Fonctions clés, et renforcer les interactions et la collaboration entre eux en matière de gouvernance et de contrôle, ce qui inclut la mise en place d'un examen coordonné du système de gouvernance ;
- améliorer et promouvoir la culture de gouvernance Solvabilité II et la culture des risques au sein de la société.

Les membres du Comité se réunissent régulièrement. Ces réunions sont présidées par la Secrétaire Générale d'Allianz France. Au 31 décembre 2023, le Comité se compose de sept (7) membres :

Nom	Fonction principale
Mme Véronique Bied-Charreton	Secrétaire Générale – Présidente du Comité
M. Jean-Denis Malpelet	Fonction clé de Vérification de la Conformité
Mme Nariné Robin	Fonction clé Audit Interne
M. Guillaume Beneteau	Fonction clé de la Gestion des Risques
M. Nicolas Bouré	Fonction clé Actuarielle
Mme Angélique Sellier-Levillain	Fonction clé Juridique
Mme Marlène Hervier	Directrice Contrôle Interne

Tableau 10 - Composition du Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne

e) Les autres comités

Filiale du sous-Groupe Allianz France, Génération Vie entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, et notamment dans le périmètre des comités sur lesquels le Comité des Risques d'Allianz France s'appuie pour le suivi de certains risques spécifiques :

Le **Model Approval Committee** a pour objet de procéder à l'organisation et à la validation pour les composants du Modèle Interne des changements (*Model Change*), ou des évolutions (*Model Update - Future Action Management - Jugements d'Experts*).

Le **Comité Fonds Propres** a pour objet : (i) de présenter le montant réel des fonds propres disponibles ; (ii) d'expliquer la variation des fonds propres comptables pour répondre aux besoins réglementaires ; et, (iii) de récapituler les incidents de clôture impactant la qualité des comptes.

Le **Comité des Risques Produits - RiCo Produits** a pour objet de procéder à l'identification, l'analyse et la quantification des risques de toute nature (conformité, rentabilité, juridique, fiscal, opérationnel, réputation, ...) des nouveaux/ évolutions de produits d'assurances en Vie, IARD, Santé et Prévoyance.

Le **Comité des Risques Investissements - RiCo Investissements** a pour objet de procéder à la revue de l'ensemble des risques (financiers, juridiques, fiscaux, réputation, opérationnels, ...) des nouveaux instruments financiers et placements.

Le **Comité de Maîtrise des Risques Opérationnels - CMRO - Allianz France ORM Committee** qui a pour objet de procéder à l'organisation et au suivi des risques opérationnels dans le cadre de l'approche IRCS.

Le **Comité des Risques des Prestations Externalisées - O-Rico** dont le rôle a pour objet de contribuer à la maîtrise des risques opérationnels sur les prestations externalisées, y compris les activités déléguées.

Le **Comité des Risques Réassurance - RiCo Réassurance** a pour objet de procéder à la revue du plan de réassurance pour l'année à venir.

D'autres comités d'Allianz France interviennent dans le processus décisionnel de l'entité Génération Vie, et notamment :

Des **Comités liés au Processus de Souscription**, dont le Comité de Souscription Epargne en charge de valider les demandes de souscription et/ou de reversement dont le montant excède le seuil fixé.

Le **Comité Directeur Informatique** en charge de la coordination et de la supervision des questions liées au Système d'Information, notamment du suivi de la qualité du Système d'Information et du portefeuille de projets, en la matière.

Le **Comité Directeur de la Sécurité Informatique** chargé de la coordination et de la supervision des questions liées à la sécurité de l'information et notamment de la validation et du suivi du portefeuille de projets de sécurisation de l'informatique d'Allianz France, planifie le budget et les ressources requis pour sa mise en œuvre.

Le **Comité Stratégique des Activités Externalisées** dont l'objectif est de s'assurer du niveau de conformité des activités externalisées à la Politique d'Externalisation de l'entité et apprécie les éléments clés relatifs à la maîtrise des activités externalisées.

Le **Comité de Gouvernance de la Donnée** qui a pour mission de partager les orientations stratégie data, de définir le périmètre de données à mettre sous surveillance et le niveau d'exigence associé, de suivre la qualité des données et de valider et prioriser les plans de remédiation.

Par ailleurs certains comités sont propres à l'entité Génération Vie :

Le **Comité de Direction** composé à la fois de représentants du Groupe Allianz et du Groupe Oddo, avec pour objectif la revue des aspects commerciaux et des projets & *process* (liés aux produits) de Génération Vie.

Le **Comité ORSA** présidé par le Directeur des Risques d'Allianz France, a pour but notamment de discuter et valider les résultats de l'ORSA, présenter le suivi des risques, s'assurer de la diffusion des résultats ORSA à la Direction Générale.

Le **Comité de Gouvernance**, composé de représentants du Groupe Allianz et de représentants du Groupe Oddo, a pour objectif de couvrir les sujets d'administration de Génération Vie, notamment autour des fonctions centrales (Finance, Risque, Contrôle et Conformité, Juridique).

Le **Comité des Placements** composé à la fois de représentants du Groupe Allianz et du Groupe Oddo, qui a pour objectif la revue de la gestion du portefeuille Général de Génération Vie.

Le **Comité Opérationnel** en charge du suivi de la gestion des contrats déléguée par Génération Vie à Oddo. Il est composé de représentants du Groupe Allianz et du Groupe Oddo.

f) Les Fonctions clés

Les responsables de Fonctions clés de la société Génération Vie ont été désignés au sens de l'Article L.356-1 du Code des Assurances

Les quatre (4) Fonctions clés sont :

- **la Fonction de la Gestion des Risques** : qui est notamment en charge du Modèle Interne, de sa mise en œuvre, des *Use-tests* ainsi que du suivi documentaire, du partage de la documentation avec le Groupe Allianz ainsi que de l'analyse de la performance de ce modèle ;
- **la Fonction de Vérification de la Conformité** : qui est notamment en charge de fournir des conseils aux dirigeants sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- **la Fonction Audit Interne** : qui est notamment en charge de donner une assurance sur le degré de maîtrise des opérations ainsi que d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **la Fonction Actuarielle** : qui est notamment en charge de la coordination du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles, des revues de souscription et des revues du programme de réassurance.

Chacune des personnes amenées à exercer ces Fonctions clés, de la même façon que les dirigeants effectifs et les membres du Conseil d'Administration, est soumise à une revue de son honorabilité et de sa compétence sur la base d'une procédure interne. Leur désignation fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR. Les responsables de Fonctions clés disposent d'un accès direct au Conseil d'Administration de Génération Vie, qui les entend chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire.

Génération Vie a désigné, outre les quatre (4) Fonctions clés réglementaires, deux (2) Fonctions clés additionnelles que sont les fonctions « Juridique » et « Comptabilité ».

g) Changements importants intervenus au cours de 2023

Changement de Responsable de la Fonction clé Gestion des Risques:

Le 1^{er} juillet 2023, M. Guillaume Beneteau a été désigné en tant que Responsable de la Fonction clé Gestion des Risques en remplacement de M. Guillaume Metge, lui-même nommé par intérim le 7 avril 2023 en remplacement de M. Emeric de Souancé.

Modification de la composition du Comité de Gouvernance de Génération Vie :

Le Conseil d'administration Génération Vie, tenu en date du 1^{er} décembre 2023, a ratifié la liste des membres actuels du Comité. Celui-ci est désormais composé par Mme. Marion Dewagenaere, M. Osorio de Abreu, M. Levé et M. De Leusse.

B.1.2. Pratiques et Politique de Rémunération

Génération Vie n'emploie pas de salariés. Les collaborateurs Allianz France et Oddo opérant les activités de Génération Vie déléguées à Allianz France, sont soumis aux pratiques et Politiques de Rémunération en vigueur dans ces entités, et sont encadrées par les instances de gouvernance de ces entités.

B.1.3. Transactions importantes conclues au cours de l'exercice 2023

Pour les besoins du rapport, sont considérées comme des transactions importantes celles conclues pendant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur la société ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En 2023, aucune transaction importante n'a été conclue.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Les exigences d'aptitudes de connaissance et d'expertise appliquées

Allianz France dont fait partie Génération Vie assure la garantie de la compétence et l'honorabilité des *Seniors managers*¹ et des membres des Fonctions clés². Des procédures d'évaluation de leur compétence et honorabilité sont mises en place, conformément aux normes internes, aussi bien ponctuellement pour les personnes candidatant à ces postes que de manière continue pour les personnes occupant ces fonctions. L'honorabilité et la compétence des postulants sont appréciées selon les qualifications, compétences, connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir les exigences de chaque fonction :

- **les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif** : doivent collectivement disposer de connaissances et compétences dans divers domaines tant dans la vision stratégique et commerciale, l'analyse financière et actuarielle, que dans l'environnement concurrentiel et réglementaire où évolue Génération Vie. Ces connaissances et compétences sont appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration. Une parfaite diversité des qualifications, connaissances et expériences doit être assurée au sein du Conseil d'Administration et la compétence collective doit être maintenue en permanence, y compris lorsque la composition du Conseil d'Administration connaît des changements ;
- **les autres *Seniors managers* (DG et DGD)** : doivent disposer des qualifications, de l'expérience et des connaissances décrites pour le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, dans la mesure où elles s'appliquent à la responsabilité qui leur incombe dans leurs fonctions, au regard du degré d'autonomie qui leur est accordé ;
- **les membres des Fonctions clés** : doivent disposer de la compétence requise pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées dans le cadre de la politique propre à chaque Fonction clé et du droit applicable.

Pour le responsable de la Fonction clé « Actuarielle », sont requises : une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières en lien avec la complexité de l'activité et les risques inhérents à l'organisme, ainsi que la capacité de donner des recommandations et avis sur la gestion des risques d'assurance.

Pour le responsable de la Fonction clé « Audit Interne » sont attendues : des compétences en méthodologie d'audit interne, des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme donnant au responsable la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts, et la capacité d'évaluer et donner des recommandations sur la pertinence et l'efficacité du système de gouvernance de l'entité concernée.

Le responsable de la Fonction clé de la « Gestion des Risques » doit disposer d'une vision globale des risques de l'organisme, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une vision prospective de ces questions.

Enfin, pour le responsable de la Fonction clé de « Vérification de la Conformité », une connaissance suffisante de la réglementation et de l'activité de l'organisme, afin d'être à même d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité, et de gérer les risques de sanctions (légales ou réglementaires), de pertes financières importantes, ou de perte de réputation, est requise.

B.2.2. Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité

Allianz France, dont fait partie Génération Vie, a mis en place des procédures lors du recrutement et des contrôles réguliers et *ad-hoc* ainsi qu'une formation appropriée afin de garantir la compétence et l'honorabilité. L'évaluation d'aptitude a lieu en principe :

- **lors du recrutement** : avant la prise de fonction à travers :
 - l'établissement d'une fiche détaillée du poste qui indique clairement les exigences en matière de compétences ;
 - l'examen du Curriculum Vitae ;
 - plusieurs entretiens dont l'un avec un professionnel des ressources humaines ;

¹ Les *Seniors managers* sont définis comme les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, à savoir : (i) les membres du Conseil d'Administration ou de l'organe exécutif correspondant : le Comité Exécutif, défini comme l'organe collectif, chargé de diriger/piloter l'activité des sociétés et de gérer l'entreprise au quotidien ; et (ii) les Directeurs Généraux (DG), et les Directeurs Généraux Délégués (DGD).

² *Membres des Fonctions clés* : il s'agit du titulaire de Fonctions clé et, parmi les n-1 du titulaire de ladite Fonction clé, des salariés disposant personnellement d'un pouvoir effectif de décision et d'un niveau réel de responsabilité significatif.

- un contrôle possible des antécédents des candidats, comprenant éventuellement la vérification des références, une recherche sur les médias publics, la bonne réputation du candidat, l'absence de faillite préalable (un extrait de son casier judiciaire etc.) et la vérification de ses qualifications ;
- **lors des contrôles réguliers** : pendant l'exercice de la fonction à travers une évaluation régulière de la concordance entre, les compétences et l'honorabilité de chaque personne, et les exigences de la fonction. Cela peut passer par les entretiens annuels d'évaluation ou les *Talents Discussions* et *Talent Dialogues* pour les *Seniors managers* et les titulaires de Fonctions clés ;
- **lors des contrôles ad-hoc** : dans certaines situations extraordinaires, pouvant soulever des interrogations sur la compétence ou l'honorabilité d'une personne.

Sur la base des informations recueillies lors du recrutement, de contrôles réguliers ou *ad-hoc* ou d'une vérification préalable réalisée en cas d'externalisation, chaque cas doit être évalué individuellement, en tenant compte des aspects concernant la compétence et l'honorabilité. En cas de manquement à certaines connaissances, compétences ou qualifications, une formation est mise à disposition afin de permettre de satisfaire aux exigences de compétences propres à chaque poste.

A travers sa politique de Compétence et d'Honorabilité, Génération Vie a défini les principes, les critères et les processus qui garantissent l'adéquation et la régularité des *Seniors managers* et des Fonctions clés.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques (ou *Risk Management*) est une composante essentielle du processus opérationnel de l'activité de Génération Vie dont les principaux objectifs consistent à :

- véhiculer une culture partagée des risques à travers des principes clairs de gouvernance ;
- mettre en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques à travers la détermination et la formalisation de l'appétence aux risques et des limites de tolérance aux risques ;
- déclencher lorsque nécessaire et dès que possible une action ayant pour objectif de réduire, d'éviter, ou de couvrir un risque ;
- contribuer au développement durable de l'activité de Génération Vie à travers la détermination et la formalisation de la stratégie des risques.

Ces objectifs se traduisent notamment dans la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques, basé sur les quatre (4) éléments suivants :

- **identification des risques** : un cadre d'identification et de cartographie des risques constitue le socle d'une prise de décision de gestion adéquates sur des enjeux stratégiques tels que l'approbation de nouveaux produits et le choix d'allocations stratégiques d'actifs ;
- **stratégie et appétence aux risques** : la stratégie de risque définit l'appétence de pour le risque et encadre la prise de risques ;
- **suivi des risques, pilotage et reporting** : un cadre complet de suivi et de pilotage des risques qualitatifs et quantitatifs permet d'évaluer le profil de risque global de l'entité et de déterminer si des actions doivent être prises (baisse des expositions ou revue des limites) ;
- **communication et transparence** : la transparence et la fiabilité des informations sur les risques constituent la base de la communication de cette stratégie en interne et en externe en garantissant un impact positif et durable sur l'évaluation des risques. Cela renforce également la sensibilisation des parties prenantes au risque et à l'expansion de la culture du risque au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie.

Ce dispositif vise à identifier et à surveiller de manière proactive tous types de risque en déclinant la gestion de ces risques au niveau opérationnel.

a) Stratégie et objectifs

La stratégie des risques définit notre appétence aux risques et pose les conditions d'un développement durable de l'activité, en mettant en évidence les expositions trop fortes à certains risques ou à l'inverse, les possibilités de prise de risque supplémentaire. La définition de l'appétence aux risques constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes.

Génération Vie a fait le choix d'utiliser un Modèle Interne pour évaluer ses risques quantitatifs afin de mieux refléter l'ensemble de ses risques financiers et assurantiels.

b) Structure de gouvernance de la gestion des risques

La Direction des Risques est sous la responsabilité du Directeur des Risques - CRO - *Chief Risk Officer* qui exerce la Fonction de la Gestion des Risques et porte la responsabilité ultime de la gestion des risques. Cette Direction est rattachée à l'Unité Finance d'Allianz France, dont fait partie Génération Vie, qui est elle-même sous la responsabilité du Directeur Financier et du Directeur Général d'Allianz France.

Les grands principes de fonctionnement de la Fonction Gestion des Risques d'Allianz France, dont Génération Vie fait partie, et son positionnement en 2^{ème} ligne de défense (cf. Section **B.4. Système de contrôle interne**) sont décrits dans la Politique des Risques. La Direction des Risques est ainsi responsable du contrôle et de la gestion des risques conformément à la Politique des Risques et émet une opinion sur les décisions d'investissement et de souscription prises par les opérationnels agissant en 1^{ère} ligne de défense.

Pour accomplir ses missions, la Direction des Risques d'Allianz France s'appuie également sur :

- la Direction du Contrôle Interne exerçant des fonctions de gestion des risques opérationnels de second niveau sur l'ensemble des périmètres Allianz France en lien avec les directions des différentes unités d'Allianz France ;
- la Direction des investissements AIM Paris (ALM, Stratégies d'allocation d'actifs, AIM Finance, ...);
- la Direction de la Réassurance ;
- la Direction Actuariat au titre des risques portés par les passifs techniques d'assurance ;
- les Directions techniques Assurances de Biens et Responsabilité et Assurances de Personnes ;
- la Direction de la Conformité ;
- la Direction Juridique.

Afin de suivre et de maîtriser les risques, le processus de prise de décision est inscrit dans la structure de gouvernance des risques et s'articule autour :

- du Conseil d'Administration de Génération Vie dans la mise en œuvre de la Politique des Risques, de la stratégie des risques, de la validation du Modèle Interne et de ses évolutions le cas échéant. La Direction des Risques apporte au Conseil d'Administration un éclairage sur la gestion des risques à travers plusieurs outils ou processus dont l'ORSA ;
- des Comités qui agissent par délégation du Conseil d'Administration de Génération Vie , du Comité Exécutif d'Allianz France ou du Comité des Risques Allianz France.

Le Conseil d'Administration de Génération Vie définit la stratégie générale et les objectifs en fonction de critères rendement/risque. En définissant la stratégie des risques, le Conseil d'Administration de Génération Vie intègre une appétence aux risques pour tous les risques quantitatifs et qualitatifs, pour : (i) permettre de ventiler l'appétence aux risques ; (ii) tenir compte des attentes des parties prenantes ; et (iii) tenir compte des obligations réglementaires.

Les responsabilités du Conseil d'Administration consistent à :

- adopter et de mettre en place une Politique propre au Groupe Allianz France, dont fait partie Génération Vie et particulièrement adaptée à ses spécificités et à ses risques ;
- développer et appliquer la stratégie de risques du Groupe Allianz France, dont fait partie Génération Vie et en cohérence avec son appétence au risque et ses limites ;
- mettre en place la Fonction de Gestion des Risques responsable de la supervision indépendante des risques sous la responsabilité du Directeur Financier d'Allianz France ;
- mettre en œuvre le cadre de gestion des risques et processus associés, y compris l'évaluation de la solvabilité ;
- approuver et adapter son Modèle Interne pour refléter au plus juste la projection des risques des entités du Groupe Allianz France et plus spécifiquement de Génération Vie.

Le Conseil d'Administration de Génération Vie s'assure que les structures et les processus organisationnels et opérationnels sont conformes à sa Politique de Risque.

Une description du système de gouvernance et du Comité des Risques, comité clé du système de gestion des risques piloté par la Direction des Risques est incluse dans le présent rapport en Section **B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.**

c) Processus de gestion des risques

La Direction des Risques a mis en place plusieurs outils afin d'identifier, mesurer et contrôler les risques auxquels Génération Vie est exposée. La cartographie des risques de Génération Vie présente notamment les risques de marché, crédit, souscription, opérationnel, réputation, liquidité et stratégiques. La définition des différents risques évalués dans le *Risk Capital* et les résultats des tests de résistance sont présentés dans la Section **C. Profil de risque.**

Le processus de gestion des risques est divisé en plusieurs grands axes qui permettent d'assurer une évaluation continue de l'ORSA :

- processus quantitatifs : ensemble des processus qui permettent :
 - une évaluation régulière dans le cadre des clôtures comptables du bilan économique, des fonds propres économiques, et du *Risk Capital* pour le Modèle Interne ;
 - une évaluation prospective sur l'horizon du plan à trois (3) ans (*Planning Dialogue*) du bilan économique, des fonds propres économiques, et du *Risk Capital* pour le Modèle Interne ;
 - des évaluations ponctuelles relatives à des stress-test réglementaires ou internes ;
 - des évaluations ponctuelles dans le cadre de la revue du Modèle Interne, soit dans un processus annuel de changement de modèle majeur, soit dans un processus régulier de changement de modèle immatériel ou mineur ;
- processus de pilotage des risques : évaluations régulières et gestion :
 - du système de limites financières et techniques ;
 - du profil de risques ;
 - des sensibilités aux risques ;
 - d'un ratio de solvabilité optimal découlant des sensibilités prospectives ;
 - de l'émission ou du suivi des nouveaux produits d'assurance commercialisés et de nouveaux investissements ;
- processus de revues qualitatives : processus managériaux permettant d'évaluer régulièrement les risques suivants :
 - évaluation, pilotage et suivi des limites sur les risques majeurs (Top Risk Assessment) ;
 - évaluation et pilotage des risques qualitatifs (Quarterly Risk Assessment) ;
 - cartographie et évaluation des risques opérationnels (IRCS) ;
- processus de gouvernance : processus permettant de capter les prérogatives de gouvernance :
 - des trois (3) piliers de la Directive Solvabilité II ;
 - des risques opérationnels ;
 - des externalisations, y compris des délégations d'assurance ;
 - plus généralement, participation aux projets relatifs aux évolutions réglementaires.

Les résultats issus de ces processus donnent lieu à des *reportings* internes réguliers et des *reportings* normés à destination des dirigeants effectifs, du Conseil d'Administration et des autorités de contrôle.

La gestion des risques participe à la revue du système de gouvernance d'Allianz France, dont fait partie Génération Vie. Ce processus, permet d'assurer au Conseil d'Administration l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance en place, ainsi que la conformité des politiques locales, applicables à Génération Vie, vis-à-vis des politiques du Groupe Allianz.

d) Organisation du système de gestion des risques

L'évaluation de la solvabilité se fait selon une approche fondée sur les risques. Tous les risques significatifs et quantifiables sont traduits par un niveau de *Risk Capital*, qui doit être comparé au capital disponible. Le *Risk Capital* est calculé réglementairement selon le Modèle Interne de Génération Vie et, pour comparaison, selon la Formule Standard. L'évaluation des risques et de la solvabilité prudentielle s'inscrit totalement dans le cadre de la Directive Solvabilité II.

B.3.2. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Dans le cadre de son système de gestion des risques présenté plus haut, Génération Vie effectue une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*).

Le processus ORSA mis en place permet d'illustrer la capacité de Génération Vie à identifier, mesurer et gérer ses risques et les éléments de nature à modifier son profil de risque.

a) Description du processus ORSA

L'ORSA assure une vision consolidée des risques auxquels Génération Vie est ou pourrait être exposée et définit le besoin en capital afférent sur un horizon de projection de trois (3) ans en vision centrale, et dans le cadre de tests de résistance.

Le processus ORSA se matérialise par un rapport annuel à destination du Conseil d'Administration et de l'ACPR qui présente :

- i) l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque, des orientations stratégiques et de l'appétence aux risques de Génération Vie; ii) l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du ratio de Solvabilité, du minimum de capital requis et des exigences concernant le calcul des provisions techniques; et iii) l'évaluation de la déviation du profil de risque de la compagnie par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

b) L'approche ORSA

La Direction des Risques est en charge d'animer et de coordonner le processus ORSA qui vise à une identification globale et coordonnée des risques auxquels Génération Vie est exposée.

Le processus ORSA déployé chez Génération Vie est basé sur les trois (3) axes majeurs suivants :

- **L'ORSA est une évaluation prospective de la suffisance des fonds propres économiques en couverture de l'exigence de risques.** Cela nécessite de réaliser régulièrement une évaluation exhaustive de tous les risques (quantitatifs et managériaux) inhérents à chaque compagnie afin de déterminer si l'exigence en capital est appropriée pour assurer un niveau suffisant de solvabilité, en permanence sur la durée du plan (à trois (3) ans) ;
- **L'ORSA soutient les décisions métier.** Le processus ORSA s'appuie sur le système de gestion des risques afin de discuter et valider la suffisance de l'exigence de capital et veiller à ce que la gestion des risques et des besoins en capitaux fasse partie intégrante du processus de décision de la compagnie. En cela, le processus ORSA est permanent ;
- **Le Conseil d'Administration est un participant actif de l'ORSA et en est son garant.** Le *reporting* ORSA régulier permet de soumettre au Conseil d'Administration les résultats ORSA afin qu'ils soient discutés, questionnés puis validés. Le Conseil d'Administration peut alors instruire les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les risques qu'il estime au-delà de son appétence. Il délègue aux comités compétents le soin de mettre en œuvre ces mesures et de donner régulièrement des informations sur les progrès réalisés.

Le déploiement du cadre et du processus ORSA a constitué un effort continu tout au long de l'année. Il s'est appuyé sur un calendrier partagé avec les Fonctions clés Solvabilité II, la Direction du Contrôle Interne et avec la Direction Générale. Il est principalement rythmé par : (i) le processus de clôture trimestrielle encadré par un dispositif de contrôles IRCS - *Integrated Risk & Control System* ; et (ii) le processus annuel de planification budgétaire du *Planning Dialogue*.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des moyens permettant à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le dispositif de contrôle interne vise à :

- s'assurer de la continuité de l'activité et de la pérennité de Génération Vie ;
- garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- créer un environnement stable de contrôle, reposant sur le développement d'une culture du risque et du contrôle auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- conduire les activités de contrôle visant à prévenir les dysfonctionnements, à s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes ;
- exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

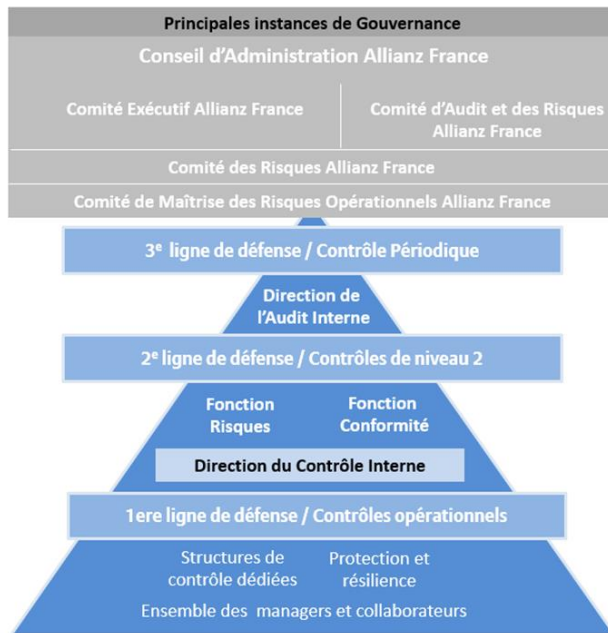


Figure 3 - Présentation du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois (3) lignes de défense » :

- en « **1^{ère} ligne de défense** », le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre, au quotidien, des procédures opérationnelles et de la maîtrise des risques associés. Il est à ce titre, en charge de la prise de risques, leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives éventuelles. Dans le cadre d'un système de responsabilité en cascade, le management intermédiaire définit et met en place des procédures de contrôle détaillées et supervise l'application de ces procédures par leurs collaborateurs. Il veille ainsi de la bonne atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques fixés par la Direction Générale et peut également compter sur la Direction Résilience et Protection ainsi que sur les différentes structures de contrôle dédiées ;
- en « **2^{ème} ligne de défense** », la Direction du Contrôle Interne est chargée de structurer et d'animer le dispositif de maîtrise des principaux risques opérationnels, en s'assurant notamment de l'existence de contrôles de premier niveau et en vérifiant l'efficacité de leurs conceptions et exécutions. Les Fonctions de Vérification de la Conformité et de Gestion des Risques complètent cette ligne de défense ;
- en « **3^{ème} ligne de défense** », la Direction de l'Audit Interne, évalue l'efficacité du dispositif de contrôle interne, comprenant les activités exercées par les premières et deuxièmes lignes de défense en indépendance.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie depuis 2016, sur « un référentiel » de risques opérationnels ventilés en trois (3) grandes catégories de risques :

- les risques opérationnels propres au *reporting* financier et à la fiabilité de l'information financière ;
- les risques juridiques et de conformité ;
- les autres risques opérationnels, où il est fait référence aux sept (7) classes de risques retenues par la réglementation en vigueur.

Ce cadre général est complété par des contrôles de gouvernance, appelés « contrôles au niveau de l'entité » dans la terminologie du Groupe Allianz et intègre également une déclinaison adaptée aux différents périmètres.

B.4.2. Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité veille au respect des dispositions législatives, réglementaires, administratives et au respect des principes déontologiques spécifiques aux activités exercées par Génération Vie. Elle veille également à protéger la réputation de Génération Vie.

En 2023, ses champs d'action en termes de risque sont principalement :

- la lutte contre la corruption ;
- la lutte contre la fraude interne ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le respect des sanctions financières et embargos internationaux ;
- le respect des obligations issues des lois *Foreign Account and Tax Compliance Act* - FATCA, ainsi que le *Common Reporting Standard* - CRS ;
- la protection de la clientèle ;
- la protection des données personnelles ;
- la conformité financière ;
- le droit de la concurrence (*anti-trust*).

D'une façon générale, sur les fondements des dispositions du pilier II de la Directive Solvabilité II, en matière de conformité aux lois et règlements, les missions principales sont de définir les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en contrôler l'application. En tant que partie intégrante du dispositif de contrôle interne, ses missions s'articulent autour des points suivants :

- veiller au respect des règles éthiques professionnelles et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- assurer un rôle d'alerte et de suivi de la bonne prise en compte des évolutions légales et réglementaires en coordination avec la Fonction Juridique ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- définir et mettre en œuvre des moyens de contrôle du risque de non-conformité (outils, procédures, formations, etc.) ;
- coordonner les relations de Génération Vie avec les autorités administratives et de supervision sur les sujets de conformité ;
- mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière et en rendre compte régulièrement aux instances de gouvernance de Génération Vie.

Le responsable de la Direction de la Conformité d'Allianz France est le titulaire de la Fonction clé Vérification de la Conformité de Génération Vie. Il identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité dans l'ensemble des sociétés faisant partie d'Allianz France, dont Génération Vie. L'exécution opérationnelle des activités de contrôle est du ressort de la Direction du Contrôle Interne qui a la responsabilité du dispositif global de contrôle interne d'Allianz France.

La Direction de la Conformité examine les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, transversaux ou au sein des Unités, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. La Direction de la Conformité contribue au programme d'évaluation des risques majeurs (TRA) et d'auto-évaluation des risques et des contrôles incombant à la Direction des Risques. Elle identifie et évalue annuellement, selon une approche descendante les principaux *scenarii* de risques de non-conformité. Elle évalue selon une approche ascendante les risques et contrôles de Conformité dans le cadre du *Risk and Control Assessment* - RCA. Enfin, la Fonction de Vérification de la Conformité entretient des liens forts avec d'autres fonctions telles que la Fonction Juridique, la Fonction Audit Interne et la Fonction de Gestion des Risques.

B.5. Fonction d'Audit Interne

L'Audit Interne de Génération Vie, dans une logique de contrôle périodique, assume le rôle ultime de « dernière ligne de défense » dans le cadre d'un dispositif de contrôle interne à trois (3) niveaux. L'Audit Interne aide ainsi Génération Vie à remplir ses objectifs par une approche systématique et rigoureuse, afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque et des processus de contrôle et de gouvernance.

Les principes de la Politique d'Audit de Génération Vie permettent d'assurer l'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit Interne :

- la Fonction Audit Interne dispose d'une position au sein de la structure organisationnelle qui lui garantit l'indépendance nécessaire. Indépendance nécessaire signifie que la Fonction Audit Interne n'est exposée à aucune influence indue, par exemple en matière de rattachement hiérarchique, d'objectifs, de fixation de cibles, de rémunération ou de tout autre moyen. L'Audit Interne doit éviter les conflits d'intérêt, de fait ou apparents. Les auditeurs internes et la Fonction Audit Interne peuvent exprimer des évaluations et des recommandations ;

- le titulaire de la Fonction Audit Interne (le Directeur de l'Audit Interne) rend compte directement au Directeur Général et au Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France. Il a un accès direct et régulier au Directeur Général de l'Unité Opérationnelle Allianz France et au Président du Comité d'Audit. Il existe également un lien fonctionnel avec le Directeur de la Fonction Audit du Groupe Allianz. La Fonction Audit Interne est également soumise à la supervision de Group Audit ;
- la Fonction Audit Interne a le droit de communiquer avec n'importe quel employé et d'accéder à toutes les informations, aux registres ou données nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dans la mesure où la loi le permet. Elle a la responsabilité et le droit de passer en revue les activités, procédures et processus dans tous les domaines du Groupe sans limitation de périmètre. L'Audit Interne jouit du droit illimité d'obtenir des informations, et doit être informé par le management concerné des déficiences graves et des changements majeurs qui interviendraient dans le dispositif de contrôle interne. Ces informations doivent être traitées avec discrétion et de façon confidentielle.

Outre les activités d'audit, la Direction Générale peut chercher à prendre conseils auprès de l'Audit Interne. Cependant, l'Audit Interne ne peut pas compromettre son indépendance ni mettre en œuvre des procédures de travail. La conduite de missions de conseil reste donc très limitée en regard des activités cœur de métier d'audit et respecte le cadre de la bonne réalisation du plan d'audit.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle du système de gouvernance de Génération Vie, le Directeur de l'Audit Interne doit confirmer, au moins une (1) fois par an, l'indépendance de la Fonction Audit Interne ainsi que le respect des conditions nécessaires au bon exercice de sa fonction.

La Fonction Audit Interne a fait l'objet d'une Revue Qualité, réalisée en interne, avec une opinion « Satisfaisant ».

B.6. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est une Fonction clé du système de gouvernance sous Solvabilité II.

Elle est en charge de :

1. Coordonner le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes et procédures permettant de juger de la suffisance des provisions techniques et en garantissant que leur calcul satisfait aux exigences réglementaires, en évaluant l'incertitude liée aux estimations effectuées dans le cadre du calcul des provisions techniques ; en veillant à ce que toute limite inhérente aux données utilisées dans le calcul des provisions techniques soit dûment prise en considération ; en veillant à ce que les approximations les plus appropriées aux fins du calcul de la meilleure estimation soient utilisées (dans les cas visés à l'article 82 de la directive 2009/138/CE) ; en veillant à ce que les engagements d'assurance et de réassurance soient regroupés en groupes de risques homogènes en vue d'une évaluation appropriée des risques sous-jacents ; en tenant compte des informations pertinentes fournies par les marchés financiers ainsi que des données généralement disponibles sur les risques de souscription et en veillant à ce qu'elles soient intégrées à l'évaluation des provisions techniques ; en comparant le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre et en justifiant toute différence importante ; en veillant à l'évaluation appropriée des options et garanties incluses dans les contrats d'assurance et de réassurance.
2. Vérifier, à la lumière des données disponibles, si les méthodes et hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques sont adaptées aux différentes lignes d'activité de l'entreprise et au mode de gestion de l'activité.
3. Vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques.
4. Dans le cadre de la comparaison des meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, évaluer la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploiter les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours.
5. Indiquer et expliquer clairement toute préoccupation que peut avoir la Fonction Actuarielle concernant l'adéquation des provisions techniques : Les informations soumises à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle concernant le calcul des provisions techniques incluent, au minimum, une analyse raisonnée de la fiabilité et de l'adéquation de ce calcul, ainsi que des sources dont est tirée l'estimation des provisions techniques et du degré d'incertitude lié à cette estimation. Cette analyse raisonnée est étayée par une analyse de sensibilité incluant une étude de la sensibilité des provisions techniques à chacun des grands risques sous-tendant les engagements couverts par les provisions techniques.
6. Emettre un avis en ce qui concerne la politique de souscription qui inclut au minimum, des conclusions sur les aspects suivants : (a) la suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription), et l'impact des options et garanties prévues dans les contrats d'assurance et de réassurance sur la suffisance des primes ; (b) l'effet de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise et des systèmes ajustant à la hausse ou à la baisse les primes dues par les preneurs en fonction de leur historique de sinistres (systèmes de bonus-malus) ou de systèmes similaires, mis en œuvre au sein des différents groupes de risques homogènes ; (c) la tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (antisélection).
7. Émettre un avis en ce qui concerne la politique de réassurance qui contient une analyse du caractère adéquat : (a) du profil de risque et de la politique de souscription de l'entreprise ; (b) de ses réassureurs, compte tenu de leur qualité de crédit ; (c) de la couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise, par rapport à sa politique de souscription ; (d) du calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.
8. Etablir au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La mise en œuvre de ses différentes missions s'effectue en étroite collaboration avec les autres fonctions clés et est encadrée par une comitologie appropriée.

La Fonction Actuarielle de Génération Vie est incarnée par le Directeur de l'Actuariat Vie rattaché au Directeur Financier d'Allianz France. Par ce rattachement, la Fonction Actuarielle est indépendante des unités liées à l'activité commerciale et au développement des produits. La Fonction de Vérification de la Conformité veille à l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts grâce à des procédures de contrôle formalisées. Cette veille est relayée par la Fonction Actuarielle pour l'adapter si nécessaire aux processus spécifiques d'Actuariat.

B.7. Sous-traitance

En ligne avec la Directive Solvabilité II, le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre d'une politique d'externalisation qui est mise à jour chaque année. Cette politique est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de Génération Vie. Son principal objectif consiste à définir ce qu'est une externalisation, les principes généraux notamment de catégorisation (fonction ou activité clé, critique ou simple) et la gouvernance du processus d'externalisation. La gouvernance s'appuie sur les Fonctions Clés, sur une comitologie solide, sur un corpus de règles d'application et sur une description claire du rôle et des responsabilités des différents acteurs. Il est réaffirmé dans la gouvernance le rôle clé du Business Owner (délégrant) dans la maîtrise de la relation avec le prestataire/délégataire avec l'aide des fonctions expertes référentes.

Sont traitées dans ce chapitre les activités cœur de métier confiées à des tiers qui répondent aux conditions suivantes : exécution d'une activité ou d'un service dans le cadre d'un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre Génération Vie et un prestataire de services qui serait autrement effectué par Génération Vie elle-même. Les services et missions réalisés au sein du Groupe Allianz France ne rentrent pas dans ce périmètre.

Les principales activités externalisées concernent :

- la gestion d'actifs ;
- les prestations informatiques & autres services ;
- la délégation d'assurance.

Les principales raisons qui conduisent à l'externalisation des activités sont :

- la qualité de service rendu à travers la recherche de compétences techniques (personnes) ou technologiques (informatiques) ;
- la réduction des coûts : recherche des synergies en particulier avec d'autres filiales afin de réaliser des économies d'échelle (principalement pour la gestion d'actifs et les prestations informatiques).

Génération Vie est particulièrement attentive à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à l'intégration des exigences de continuité. Elle procède à un contrôle des compétences des intervenants extérieurs.

B.8. Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance n'est à reporter.

Profil de risque

C

Le suivi du profil de risque est une composante importante dans la Politique de Risque de Génération Vie et s'intègre, au sein d'un dispositif cohérent, dans l'ensemble des outils et processus de gestion des risques – cf. Section **B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**. Il permet d'orienter la prise de risque dans le cadre des limites déterminées par l'appétence aux risques dont les principes sont :

- une maîtrise du niveau de risque et de la volatilité de la rentabilité de l'activité ;
- une adéquation des fonds propres afin de satisfaire les exigences réglementaires ;
- une liquidité suffisante s'inscrivant dans sa politique de diversification et d'équilibre entre les actifs et passifs ;
- un niveau de concentration des risques faible à travers la diversification des portefeuilles actifs et passifs.

Génération Vie est exposée à deux (2) natures de risques : (i) les risques quantifiables, qui comprennent les risques de marché, de crédit, de souscription et le risque opérationnel ; et (ii) les risques non quantifiables, tels que les risques émergents, de réputation, de liquidité, stratégiques et politiques.

L'impact des risques auxquels Génération Vie est exposée dans son activité est mesurable à l'aide du Modèle Interne d'Allianz (cf. Section **E.4. Différences entre la Formule Standard et tout Modèle Interne utilisé**). Le *Risk Capital* correspond au montant de capital minimum dont elle doit disposer pour absorber les pertes potentielles.

Dans cette section, les chiffres pour chaque catégorie de risques reflètent l'effet de diversification au sein de chaque catégorie de risques modélisée (marché, crédit, souscription, risque commercial et risque opérationnel), mais ne comportent pas d'effet de diversification entre catégories.

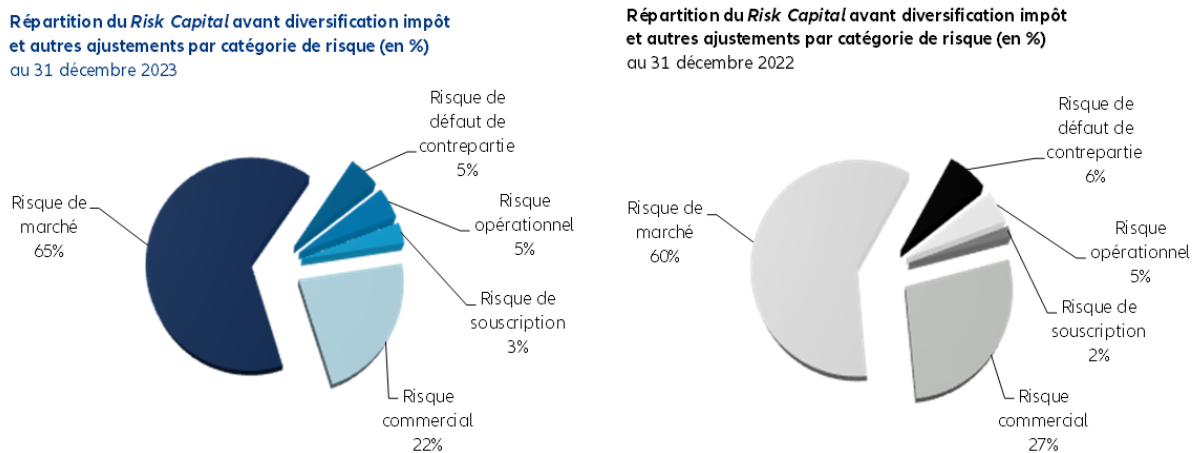


Figure 4 - Répartition du *Risk Capital* avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie

Génération Vie est essentiellement exposée au risque de marché qui représente 65% du *Risk Capital* non diversifié en 2023 (cf. Section **E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**).

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel Génération Vie évolue. Dans cette section sont présentés les risques susceptibles d'impacter de manière significative l'activité d'assurance. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques garantissent la maîtrise des risques et leur atténuation. Si les risques présentés ci-dessous sont classés dans l'ordre défini par la réglementation, leur importance est appréciée à travers leur contribution dans le montant de *Risk Capital* requis présenté dans la Section **E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. L'exposition au risque de souscription Vie et au risque Commercial

Le risque de souscription couvre un ensemble de risques pris dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance. Génération Vie exposée aux risques suivants :

- risque de souscription Vie qui comprend :
 - le risque de mortalité (niveau, volatilité, calamité³), correspond au risque lié à l'évolution des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ;
- risque commercial qui comprend :
 - le risque de rachat (niveau, volatilité et en masse), correspond au risque lié à l'évolution des taux de rachat ou de résiliation des contrats (par exemple : produits d'épargne) ;
 - le risque lié aux coûts correspond à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des coûts encourus pour la gestion des contrats d'assurance (risque de maintien d'activité) et au risque issu de l'intégration de nouveaux volumes d'activité en un an qui soient insuffisants pour couvrir les dépenses d'acquisition budgétées (risque lié aux affaires nouvelles).

Au 31 décembre 2023, le *Risk Capital* Souscription après diversification inter-risque s'élève à 4 900 milliers d'euros contre 2 447 milliers d'euros en 2022 ; le *Risk Capital* Commercial s'élève à 34 290 milliers d'euros en 2023 contre 42 872 milliers d'euros en 2022.

C.1.2. Les techniques d'atténuation des risques

Afin de minimiser l'exposition aux risques de souscription et commercial, Génération Vie a recours à un dispositif proposant diverses techniques d'atténuation telles que la diversification de portefeuille d'assurance sur le plan des types de contrat, de l'étendue des garanties offertes et du profil des assurés.

C.1.3. La sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques de souscription Vie dépend grandement des caractéristiques endogènes aux contrats notamment sur le plan de l'âge, du genre, de la catégorie socio-économique, du niveau et du type de couverture d'assurance-Vie et du niveau de souscription à la signature du contrat qui sont des paramètres affectant la sensibilité aux risques de souscription Vie.

C.2. Risque de marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché correspond à l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de l'évolution de paramètres des marchés financiers, de leur volatilité et de leur corrélation. Les paramètres concernés sont notamment les taux d'intérêt et leur volatilité, le niveau du *spread* de crédit, l'évolution des marchés actions et leur volatilité, les marchés immobiliers, l'inflation et l'évolution des taux de change.

Ces différents risques de marché ont non seulement un impact sur la Politique d'Investissement de Génération Vie mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de Participation aux bénéfices – PB, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients. La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques fait l'objet d'une adaptation en fonction des types de produits et des risques qui leur sont rattachés.

Au 31 décembre 2023, le *Risk Capital* de Marché après diversification entre risques de marché s'élève à 99 106 milliers d'euros contre 92 960 milliers d'euros en 2022.

³ Le risque de calamité correspond au risque résultant de l'incertitude liée aux événements extrêmes ou irréguliers qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

a) Le risque de taux d'intérêt et la volatilité des taux

Le risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt entraîne la hausse des taux de rendement et réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires. Elle pourrait avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité (liée à l'enregistrement de moins-values latentes plus importantes que la diminution des engagements vis-à-vis des assurés) et pourrait augmenter le volume de rachats de certains contrats dus à la pression compétitive.

Les expositions sont concentrées essentiellement sur :

- les obligations à durée longue ou à rating faible au niveau de l'actif ;
- les engagements à long terme au niveau du passif.

Ainsi, la politique de gestion du risque de taux d'intérêt d'Allianz France, dont fait partie Génération Vie, intègre la durée du passif et les taux minimums garantis afin d'ajuster le rendement des placements en produit de taux. Elle permet ainsi de minimiser le risque de taux, notamment en assurant un adossement entre les actifs et les passifs soumis à des mêmes conditions de taux d'intérêt. L'évaluation du risque de taux d'intérêt repose sur l'analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II.

L'exposition au risque de taux et sa concentration est principalement mesurée par l'écart de montant pondéré par la durée entre les éléments de l'actif et du passif à taux fixe et à taux variable. Plus cet écart sera important, plus l'exposition à la variation des taux d'intérêt sera importante.

	En années	2023	2022	Variation
Actifs		5.75	6.37	-0.62
Passifs		6.17	6.15	0.02

Tableau 11 - Durée des actifs et passifs

b) Le risque lié au spread de crédit

Le risque de *spread* mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Le Modèle Interne Allianz reconnaît pleinement le risque de baisse des valeurs de marché des actifs à revenu fixe - comme les obligations - en raison de l'élargissement des *spreads*. En appliquant l'ajustement de volatilité - une méthode standard développée pour ce cas de figure - à la courbe de taux d'intérêt de référence, le Modèle Interne intègre le fait de détenir généralement des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance. Ainsi, l'impact des variations à court terme est atténué. Étant un investisseur à long terme, la détention des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance permet d'investir dans des obligations à long terme et ainsi de gagner cette composante de rendement supplémentaire.

L'exposition au risque de *spread* et sa concentration est principalement mesurée par la nature des investissements financiers, leur localisation géographique et la répartition par notation de l'émetteur.

c) Le risque sur actions et la volatilité des actions

Le risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers par rapport au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des actions. Les entités du périmètre Allianz France dont fait partie Génération Vie détiennent généralement des actions afin de diversifier leurs portefeuilles et profiter des rendements attendus sur le long terme.

L'exposition au risque action et sa concentration est principalement mesurée à travers la concentration des investissements sur une zone géographique ou sur un secteur d'activité.

d) Le risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobiliers mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers par rapport au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers. Le risque sur les actifs immobiliers est mesuré en fonction de leur concentration sur une zone géographique et selon la nature des investissements, s'il s'agit d'immobilier d'entreprise (bureaux, locaux commerciaux ou entrepôts) ou d'immobilier résidentiel.

e) Le risque de change

Le risque de change mesure la sensibilité des actifs et des passifs par rapport au niveau ou à la volatilité des taux de change. Pour Génération Vie, ce risque vient des placements financiers fait dans des devises différentes de l'Euro. Le risque généré par ces placements est bien absorbé par le passif via la Réplication et les produits *Foreign Exchange Forward*.

f) Le risque inflation

Génération Vie, en tant que compagnie d'assurance, est exposée à des taux d'inflation changeants, principalement en raison de la modélisation des frais de la compagnie. Les hypothèses d'inflation sont déjà prises en compte dans le développement de produits et le risque de variation des taux d'inflation est incorporé dans le Modèle Interne d'Allianz.

g) Le principe de « la personne prudente »

Les politiques d'investissement et de gestion actif-passif permettent d'assurer une gestion de ces risques de marché respectueuse de la stratégie de Génération Vie mais aussi de son appétence aux risques et contribuent à l'application du principe de la « personne prudente ».

Conformément à l'Article 132, paragraphe 2 de la Directive Solvabilité II, Génération Vie n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle est capable d'identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler, déclarer et de prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Plus particulièrement, les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance.

Par ailleurs, les opérations sur produits dérivés constituent des opérations de couverture non spéculatives, dans le respect du Décret sur les IFT de juillet 2002 et sont principalement utilisées lorsqu'un profil précis d'investissement ou de désinvestissement ne peut pas s'obtenir directement sur le marché. Ces opérations correspondent à différents types de stratégie, toutes validées par le Comité Financier et d'Investissement d'Allianz France et s'intègrent dans le processus global de gestion des portefeuilles. Pour toutes les opérations négociées sur les marchés OTC, un contrat de collatéralisation est mis en place systématiquement.

h) Information concernant le portefeuille de prêts

Le volume de prêts est présenté dans la section relative au bilan économique (cf. Section **D.1 Actifs**).

C.2.2. La concentration des risques de marché

Le risque de concentration des risques de marché découle principalement du manque éventuel de diversité (privé/public, secteurs géographiques, secteurs d'activité, etc.) des émetteurs auxquels la compagnie est exposée. Un suivi est opéré par la revue régulière de la Stratégie d'allocation des actifs, en cohérence avec les orientations définies en Politique d'investissement.

C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

a) Description des techniques

Les techniques d'atténuation des risques de marché sont divisibles en deux (2) catégories :

- **en termes d'activité** : les produits liés au fonds Euros font porter le risque de marché sur la compagnie contrairement aux produits liés aux fonds UC, qui font porter le risque sur le preneur d'assurance. En conséquence, les fonds Euros générant une plus grande exposition aux risques nécessitent une couverture en Risk Capital plus importante. Dans ce cas, les mesures d'atténuation des risques de marché passent par une réorientation du portefeuille de contrats vers les fonds UC au détriment des fonds Euros ;
- **en termes financiers** : les mesures d'atténuation font appel aux produits dérivés, essentiellement pour contrer le risque de taux (fluctuation et volatilité). Génération Vie n'a pas décliné de stratégie de couverture de cette nature.

La compagnie a également la possibilité d'atténuer ses risques de marché sur certaines classes d'actifs en modifiant l'allocation du portefeuille.

b) Description des procédures de suivi

De nombreuses techniques de gestion sont mises en place pour contrôler et optimiser le niveau des risques de marché telles que :

- une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale au regard des passifs supportés et du niveau de risque accepté ;
- un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif – Strategic Asset Allocation SAA en adéquation avec l'activité, l'appétence au risque, et les orientations stratégiques du Groupe Allianz ;
- une couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance aux sensibilités.

Une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale

La gestion actif-passif vise à mettre en adéquation les engagements techniques pris envers les assurés et les actifs qui les représentent. Cette adéquation résulte de l'utilisation de méthodologies et d'outils de modélisation permettant de développer des *scenarii* d'évolution des actifs et des passifs tout en prenant en compte la dépendance entre ceux-ci, les contraintes de liquidité et l'adéquation aux exigences réglementaires en termes de capital et de solvabilité. Cette gestion actif-passif se décline dans la Stratégie d'Allocation d'Actifs – Strategic Asset Allocation SAA et les objectifs de plus-ou moins-values à réaliser.

Un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif - SAA

La SAA définit la stratégie d'investissement à long terme sur l'ensemble du portefeuille en adéquation avec la gestion actif-passif et l'appétence au risque. Lors de la mise en place de sa SAA, Génération Vie veille à assurer un niveau cible de qualité et de sécurité des actifs, un rendement durable et une liquidité suffisante du portefeuille de placements. En complément des limites par classe générale d'actifs fixées dans la SAA, le cadre de gestion des risques de Génération Vie impose des limites aux risques financiers issues de tous les types d'actifs mais aussi des divers facteurs de risque de marché et de crédit. Ainsi, la SAA est fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser le couple rentabilité/risque.

La stratégie d'investissement est revue régulièrement, suite aux évaluations actuarielles des régimes financés.

C.2.4. La sensibilité aux risques de marché

Des études de sensibilités aux risques sont réalisées pour chaque clôture trimestrielle. Les résultats issus de ces sensibilités apportent un indicateur important pour définir les actions de *management* et de couverture. Les résultats des sensibilités soutiennent également les actions discutées dans les travaux budgétaires et s'inscrivent dans le cadre permanent du *Use-Test* appliqué à Génération Vie. Ces analyses de sensibilité sont partagées avec les responsables d'investissement et le *Top management* pour garantir une bonne connaissance des enjeux et s'assurer du respect de l'appétit au risque.

Des tests de sensibilité sont effectués sur les deux (2) composantes du ratio de solvabilité : fonds propres et *Risk Capital* en Modèle Interne.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés et suivis à fréquence trimestrielle. Les sensibilités du ratio de solvabilité suivies sont les suivantes :

- **sensibilité au taux d'intérêt** : baisse de -100pds, baisse de -50pds et hausse de +100pds ;
- **sensibilité à la hausse des spreads** : hausse de +50pds des spreads ;
- **sensibilité à la baisse des marchés actions** : baisse de -30% des marchés actions ;
- **sensibilités combinées** :
 - scénario combiné de baisse des marchés actions de -30% et baisse des taux d'intérêts de -100pds ;
 - scénario combiné de baisse des marchés actions de -30% et hausse des taux d'intérêt de +100pds.

Le suivi des sensibilités permet de définir des actions de remédiation et de discuter les programmes de couverture.

Au 31 décembre 2023, la mesure des sensibilités du ratio de solvabilité aux tests de sensibilité de Génération Vie sur chaque paramètre sont présentées ci-dessous :

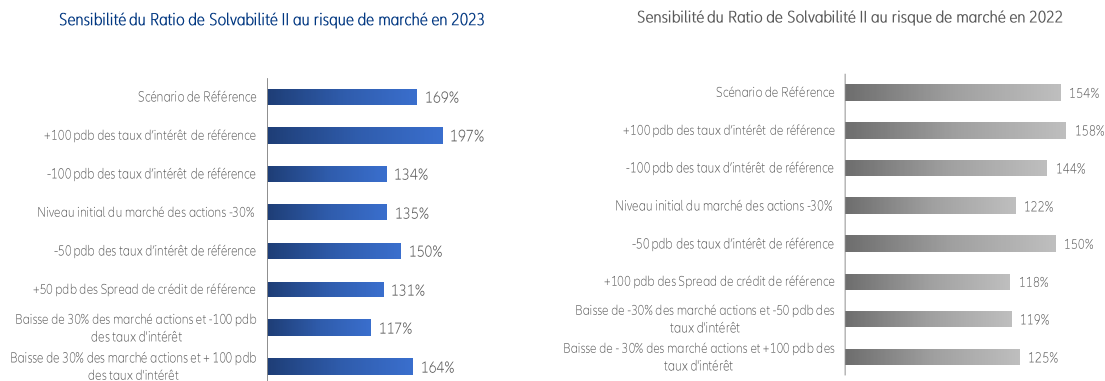


Figure 5 - Test de sensibilité sur les risques de marché aux 31 décembre 2023 et 2022

Le ratio de solvabilité prudentielle à 169% au 31 décembre 2023 est au-dessus du seuil minimal réglementaire. Le scénario de stress le plus impactant est le scénario combiné « choc à la baisse des taux (-100pdb) et des marchés action (-30%) ». Ce dernier diminue le ratio de solvabilité de 52 points de pourcentage.

	2023	Variation
Base	169%	
Taux d'intérêt +100pdb	197%	28 ppts.
Taux d'intérêt -100pdb	134% -	35 ppts.
Marché des actions -30%	135% -	34 ppts.
Taux d'intérêt-50pdb	150% -	19 ppts.
Spread de crédit +100pdb	131% -	38 ppts.
Marché des actions -30% et Taux d'intérêt -100bps	117% -	52 ppts.
Marché des actions -30% et Taux d'intérêt +100bps	164% -	5 ppts.

Tableau 12 - Variation de la sensibilité du ratio de SCR au risque de marché

C.2.5. Dépendance entre risques de marché

Le Modèle Interne de Génération Vie, contrairement à la Formule Standard, utilise une matrice de corrélation entre risques qui prend plus précisément en compte le profil de risque de la compagnie et permet de mieux refléter la dépendance des risques de marché.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. L'exposition au risque de crédit

a) Description

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif dû à un défaut ou un changement de la qualité de crédit, que ce soit dans le portefeuille de placements obligataires, de cessions en réassurance ou encore vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers, agents, clients, etc.). Le risque lié à la modification des *spreads* de crédit des expositions est géré dans le module de risques de marché.

Le risque de crédit peut être décomposé en deux (2) sous risques :

- le « risque de contrepartie » lié aux placements à revenu fixe, aux positions de trésorerie, aux produits dérivés, aux opérations structurées, aux créances d'agents et d'autres débiteurs et aux recouvrements de réassurance ;
- le « risque souverain » lié aux expositions des Etats et des administrations publiques.

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations de risque de défaut de contrepartie à travers une plate-forme d'analyse de risque de crédit mise en place par le Groupe Allianz (*Credit Risk Platform – CrisP*) regroupant l'ensemble des expositions et à travers la modélisation des risques de contrepartie et du risque souverain au sein du Modèle Interne d'Allianz. Contrairement à la Formule Standard, le Modèle Interne d'Allianz modélise un risque souverain domestique non nul.

Au 31 décembre 2023, le *Risk Capital* de défaut de contrepartie avant diversification avec les autres risques est de 7 630 milliers d'euros contre 9 938 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

b) Description des mesures d'évaluation des risques

L'évaluation du risque de crédit est effectuée, via le Modèle Interne d'Allianz utilisé par Génération Vie, par la Direction des Risques, elle est mesurée en termes de besoin de capital (*Risk Capital*).

L'exposition de Génération Vie aux risques de crédit est suivie dans le cadre général du système de gestion des risques et particulièrement au travers du *reporting* semestriel réalisé au sein de son comité ORSA. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section **B. Système de gouvernance**.

C.3.2. Risque de concentration

Le risque de concentration du risque de crédit se matérialise lorsque le portefeuille (d'actifs et/ou de créances) est fortement exposé à une ou plusieurs contreparties similaires.

C.3.3. Les techniques d'atténuation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est opérée par les processus suivants :

- **la mise en place d'une Politique d'Investissement** : la Politique d'Investissement établit les principes de base relatifs à la gestion des investissements ainsi que la gestion des risques d'investissement et établit un cadre précis pour la mise en œuvre d'une stratégie qui prend notamment en compte les contraintes de diversification et les limites du risque de crédit. La définition annuelle de la Politique d'Investissement peut acter de l'opportunité de mise en place de techniques d'atténuation ;
- **la mise en place de limites de risques** : afin d'éviter un franchissement éventuel des limites, un seuil d'alerte dit « limite orange » (par opposition à la limite elle-même dite « limite rouge ») est défini. La limite orange vise ainsi à ce qu'un dialogue s'instaure entre les parties prenantes pour identifier l'éventuelle mise en œuvre d'actions correctives en vue d'éviter ou remédier à un dépassement de limite à travers un contrôle permanent des seuils d'alerte et de vigilance. La gestion et le suivi des risques par la Direction Générale de Génération Vie sont réalisés régulièrement au sein du Comité ORSA dédié à Génération Vie ;
- **l'utilisation de modèles de notation** : la principale source de mesure du risque de crédit est la notation de l'émetteur. La notation est utilisée pour mesurer la capacité et la volonté du débiteur à rembourser ses dettes. Le Groupe Allianz met en œuvre trois (3) modèles de notation qui sont utilisés par Génération Vie :
 - *Public Rating Plus (PR+)* : une approche hybride, basée sur la combinaison des méthodes TTC - *Through-the-cycle* et PIT - *Point-in-time* appliquée pour les émetteurs cotés en bourse et les contreparties de réassurance ;
 - modèle de notation interne d'Euler Hermes, appelé Allianz Trade depuis le 28 mars 2022 : développé pour les besoins de l'activité d'assurance-crédit du Groupe et basée sur l'approche PIT ;
 - modèle de notation interne d'Allianz, pour les prêts (y compris hypothécaires), basé sur l'approche TTC ;
- **l'utilisation de collatéraux** : des sûretés financières, appelées « collatéraux », peuvent être utilisées pour garantir certaines créances, et notamment celles de réassurance.

C.3.4. La sensibilité au risque de crédit

Afin de qualifier et quantifier l'impact que pourrait engendrer le défaut des contreparties de manière isolée ou simultanée, des scénarios ont été élaborés en fonction de leur probabilité d'occurrence.

C.3.5. Dépendance entre risques

Le Modèle Interne de Génération Vie, contrairement à la Formule Standard, utilise une matrice de corrélation entre risques qui prend plus précisément en compte le profil de risques de la compagnie et permet de mieux refléter la dépendance des risques de crédit.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation où Génération Vie ne pourrait pas faire face à ses flux de trésorerie sortants au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est suivi à la fois pour les activités d'assurance et de placements financiers à travers l'établissement d'une projection intégrant différents flux à court et moyen terme et d'un suivi des flux de trésorerie sur différents horizons.

Ces projections de flux de trésorerie prennent principalement en compte les flux financiers (tels les coupons reçus ou à recevoir, ou le remboursement des obligations arrivant à échéance) et les flux assurantiels (primes, prestations à payer, recours...).

En se basant sur les projections de trésorerie à court et moyen terme, Génération Vie ajuste le niveau de liquidité de certaines de ses positions d'investissement afin de rendre son actif plus ou moins liquide selon ses besoins ou négocie ses niveaux de concours bancaires.

A noter qu'un risque de liquidité existe également dans le cadre des Unités de Compte - UC relatives à des investissements immobiliers commercialisées par Génération Vie. En effet, en cas de rachat des souscripteurs de ces UC, Génération Vie devra assurer la liquidité aux clients avec des actifs par nature peu liquide.

C.4.2. Les techniques d'atténuation des risques

L'objectif premier de Génération Vie est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant ses contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétence au risque.

L'analyse quotidienne par les services de trésorerie des besoins en ressources liquides à court terme est complétée par :

- **la mise en place d'une stratégie d'allocation d'actifs** qui a pour objectif d'assurer une part importante d'actifs liquides dans les portefeuilles et permet également de prévoir des capacités accrues de liquidité en cas d'événements peu probables. Elle interagit avec l'établissement de limites de risque, visant à cadrer le risque de liquidité sur des portefeuilles ou des classes d'actifs particulièrement sensibles ;
- **la gestion actif-passif** qui vise à mitiger le risque de liquidité sur les besoins à moyen-long terme (avec diversification des contreparties, types de dette et étalement des échéances) ;
- **une étude trimestrielle** tenant compte des entrées et des sorties de trésorerie sur différents horizons temporels, évaluant les capacités des contre-mesures disponibles, analysant différents scénarii de stress (idiosyncratiques et à l'échelle du marché) et mesurant un ensemble d'indicateurs tel que le ratio de couverture de liquidité ;

Un plan de gestion des risques de liquidité ainsi qu'un plan d'urgence sont mis en place afin d'obtenir les disponibilités nécessaires si les ressources internes de financement s'avéraient insuffisantes ou si les exigences de liquidité évoluaient entraînant un besoin de disponibilité supplémentaire.

C.4.3. Profit sur primes futures (EPIFP)

Les profits sur primes futures sont calculés par groupe de risque homogène et sont déterminés comme le maximum entre zéro et la différence entre *Best Estimate Liabilities* sans primes et *Best Estimate Liabilities* avec des primes pour chaque groupe de contrat.

Au 31 décembre 2023, Génération Vie a réalisé 2 825 milliers d'euros d'EPIFP

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. L'exposition au risque opérationnel

Les risques opérationnels correspondent aux pertes potentielles directes ou indirectes qui résulteraient de l'inadéquation ou d'une défaillance des procédures de personnel ou systèmes internes, ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut les risques juridiques et de non-conformité et exclut les risques stratégiques.

Au sein du Secrétariat Général, la Fonction du Contrôle Permanent a pour mission d'assurer le pilotage et l'évaluation de ces risques opérationnels. S'appuyant sur les *guidelines* et les outils du Groupe Allianz, des procédures sont déployées au sein d'Allianz France dont Génération Vie fait partie, afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer le suivi des risques opérationnels. Cela comprend notamment les actions suivantes :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles afin d'établir une cartographie des niveaux de risques et de l'efficacité des contrôles ;
- la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles, permettant de mettre en place des plans d'action pour y remédier, améliorer l'environnement de contrôle et éviter des nouvelles pertes ;
- l'analyse de scénarii, qui consiste à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;
- le suivi des plans d'actions relevant du domaine des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la Section **B. Système de gouvernance**.

Le *Risk Capital* de Génération Vie correspondant au risque opérationnel, après diversification avec les autres risques, est de 7,3 millions d'euros en 2023 contre 7,7 millions d'euros en 2022.

C.5.2. Les techniques d'atténuation des risques opérationnels

L'appétit de Génération Vie au risque opérationnel relève du cadre de sa stratégie des risques, dont l'un des objectifs est de contenir les pertes opérationnelles. Pour ce faire, Génération Vie mène une politique de prévention et de gestion active de ses risques, et déploie un dispositif de contrôle interne exigeant visant à sécuriser ses processus opérationnels des risques les plus significatifs.

Les risques opérationnels majeurs sont captés, évalués et suivis dans le cadre du dispositif animé par la Direction du Contrôle Interne d'Allianz France. Pour toute évaluation des risques résiduels dépassant le niveau d'appétence aux risques, un plan d'atténuation ou de remédiation est mis en œuvre, soit en agissant sur les facteurs de risque, soit en recherchant la maîtrise des impacts économiques issus de la réalisation d'un risque (par exemple par une couverture d'assurance), soit une combinaison des deux (2) approches. Ces plans d'action font également l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Contrôle Interne d'Allianz France. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la Section **B. Système de gouvernance**.

Le Groupe Allianz a défini un cadre méthodologique pour la maîtrise des risques opérationnels, basé sur l'identification, l'évaluation et le suivi dans le temps des principaux risques opérationnels, les vérifications de second niveau quant au design et à l'efficacité des contrôles ainsi que l'enregistrement et le suivi des pertes opérationnelles avérées. Ce cadre s'appuie sur un progiciel : ORGS - *Operational Risk and Governance System*.

Le Groupe Allianz dispose d'une vision partagée de ces informations permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités qui le composent et dont fait partie Génération Vie.

Une typologie des risques opérationnels est définie au travers de catégories de risque telles que :

- les risques opérationnels liés à l'activité ;
- les risques liés à la fraude interne ou externe ;
- les risques d'interruption d'activité et de dysfonctionnements des systèmes d'informations ;
- les risques liés aux prestations externalisées ou déléguées.

Un rapport trimestriel permet de partager le suivi des risques avec les opérationnels, les responsables de contrôle de second niveau et avec la Direction Générale.

Une vision synthétique des profils de risques des entités d'Allianz France (*Risks HeatMap*), dont fait partie Génération Vie, complète ce suivi. Il s'agit d'une vision globale des risques financiers et non financiers élaborée conjointement avec la Direction des Risques. La Direction du contrôle Interne d'Allianz France, en charge de l'évaluation des risques non-financiers, réalise une synthèse des évaluations de huit (8) catégories de risques (Conformité, Risques Opérationnels (Assurance), RH & Autres risques Opérationnels, *Asset Management*, IT, Juridique, Fiscalité, *Reporting* Financiers) basée sur le *scoring* de différents critères et s'appuyant sur les contributions d'experts sur chaque catégorie.

L'ensemble de ces indicateurs et données nourrissent la gouvernance d'Allianz France et de Génération Vie, que ce soit dans le cadre des points faits avec les instances exécutives ou bien dans le cadre des rendez-vous du Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France, lui-même rendant compte de ses travaux au Conseil d'Administration de Génération Vie.

En complément, une Fonction de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise est mise en place. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats. Génération Vie bénéficie des plans d'action retenus pour l'ensemble des compagnies d'assurance d'Allianz France.

Une évaluation prospective des risques opérationnels est régulièrement discutée par les contrôleurs permanents en charge du contrôle de deuxième niveau. Cette évaluation est partagée avec le Comité Exécutif d'Allianz France et avec la Direction Générale de Génération Vie pour valider l'éventuelle mise en place de plan d'atténuation ou de remédiation.

Des travaux sont réalisés chaque année dans le cadre de la gouvernance du Modèle Interne, pour obtenir la confirmation du caractère approprié du Modèle Interne de Génération Vie. Cette confirmation est obtenue par une revalidation périodique des composants du modèle, en fonction de la hiérarchisation du modèle.

En ce qui concerne les composants centraux, les propriétaires de modèles locaux doivent formaliser une évaluation du caractère approprié, basée sur les activités spécifiées dans les directives de validation spécifiques au modèle dédiées à chaque module, dont celui des risques opérationnels. Cette évaluation des composants centraux est formalisée dans un rapport de validation

local (*Local Suitability Assessment - LSA*) et s'insère ainsi dans les activités de gouvernance et de l'évaluation du caractère approprié du Modèle Interne de Génération Vie.

C.5.3. La sensibilité aux risques opérationnels

Les risques opérationnels les plus critiques de Génération Vie sont identifiés et évalués à travers un référentiel central, en déclinant une vision prospective et en s'appuyant sur une approche à dire d'expert. Ces catégories de risques sont ensuite utilisées pour évaluer le niveau de capital requis pour couvrir les risques opérationnels de Génération Vie.

Les évaluations de chacune des catégories sont effectuées au niveau d'Allianz France et sont basés sur trois (3) paramètres : (i) le cas à 20 ans ; (ii) la fréquence de perte annuelle ; et, (iii) le sigma (épaisseur de la distribution de sévérité).

Level 1 Risk Category	Level 2 Risk Category	Risk Capital 2023 (en millions d'Euros)	Risk Capital 2022 (en millions d'Euros)	Weight	Variation 2022/2023 (en millions d'Euros)	Variation 2022/2023 (%)
Clients Products and Business Practices	Improper Business or Market Practices	138,0	138,0	22%	0,0	0,0%
External Fraud	System Security	137,1	137,2	22%	-0,1	-0,1%
Execution Delivery and Process Management	Monitoring and Reporting	113,6	139,6	18%	-26,0	-18,6%
Execution Delivery and Process Management	Suppliers	47,8	47,8	8%	0,0	0,0%
Execution Delivery and Process Management	Transaction Capture, Execution & Maintenance	41,5	38,1	7%	3,4	8,9%
Clients Products and Business Practices	Suitability ... (includ. Advisory Activity)	36,1	34,2	6%	1,9	5,6%
Internal Fraud	Theft and Fraud	35,4	37,1	6%	-1,7	-4,6%
Clients Products and Business Practices	Defective Products	30,7	28,1	5%	2,6	9,3%
Business Disruption and Systems Failures	Systems Failures	15,7	14,1	2%	1,6	11,3%
Business Disruption and Systems Failures	Transportation and other Disruption	13,6	12,9	2%	0,7	5,4%
Employment Practices and Workplace Safety	Workplace Safety	11,0	12,1	2%	-1,1	0,0%
Execution Delivery and Process Management	Contractual customer documents	9,0	9,0	1%	0,0	0,0%
Total		629,5	648,3	100%	-18,7	-3%

Tableau 13 - Liste des catégories de risques retenues pour le calcul du risque opérationnel d'Allianz France

C.5.4. Dépendance entre risques

Le Modèle Interne de Génération Vie, contrairement à la Formule Standard, utilise une matrice de corrélation entre risques qui prend plus précisément en compte le profil de risques de la compagnie et permet de mieux refléter la dépendance des risques opérationnels.

C.6. Autres risques importants

D'autres risques importants sont également évalués notamment via le processus d'identification et d'évaluation des risques majeurs - *Top Risk Assessment*.

C.6.1. Risques stratégiques

Les risques stratégiques correspondent au risque impactant les résultats et la solvabilité en raison de changements de conditions de marché et/ou de décisions stratégiques de l'entreprise mal maîtrisées ou mal appliquées telles que le choix de nouveaux partenariats, la politique d'externalisation de processus, le développement de lignes de métier, l'acquisition ou la cession de portefeuilles de contrats ou encore les systèmes de gestion informatique.

Génération Vie pilote de façon rapprochée et coordonnée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier via la participation de la Direction des Risques, dès les premières étapes, dans les projets stratégiques majeurs (e.g. projets majeurs de cession ou d'acquisition), et dans l'analyse prospective à travers l'ORSA (cf. Section **B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**).

C.6.2. Risque de réputation

Le risque de réputation est défini comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant d'une dégradation de l'image de l'entreprise et des marques Allianz et Génération Vie auprès de sa clientèle, du personnel et des partenaires en cas par exemple : (i) de comportement non éthique des dirigeants ou des commerciaux ; (ii) du non-respect de réglementations auxquelles l'entreprise est soumise ; (iii) de pratiques abusives ou de fraudes vis-à-vis de certains clients ; ou (iv) plus généralement suite à un écart entre les attentes de ces parties prenantes et les pratiques de l'entreprise.

Génération Vie gère ce risque dans un cadre défini par le Groupe Allianz afin d'identifier le risque de réputation, le piloter et le gérer pour protéger sa marque et ses activités.

C.6.3. Risques politiques et réglementaires

Les risques politiques sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de changements politiques majeurs (coups d'Etat, changement de réglementation, de fiscalité, etc.).

C.6.4. Risques émergents

Les risques émergents sont des risques qui peuvent se développer ou qui existent déjà et évoluent en permanence. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude en termes d'impacts et de probabilité, et peuvent avoir un impact potentiel substantiel sur les métiers de l'assurance.

C.6.5. Risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance

La Direction des Risques travaille, en collaboration avec d'autres directions, sur l'identification et l'évaluation des risques de durabilité, dans l'objectif de mieux prendre en compte des effets de moyen et long terme associés aux événements environnementaux, sociétaux et de gouvernance, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la corruption ou les environnements de travail dangereux.

C.7. Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le profil de risque de Génération Vie n'est à reporter.

Valorisation à des fins de solvabilité

D

Conformément à l'Article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché (*market-consistent*), comme suit :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre de l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation suivante au sein de Génération Vie :

- **juste valeur mesurée par référence à un marché actif** : en utilisant les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires ;
- **juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables** : en utilisant les prix sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, avec des ajustements destinés à prendre en compte les spécificités de ces actifs et passifs à valoriser ;
- juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables : utilisant des techniques de valorisation basées sur :
 - l'approche de marché utilisant des prix récents et d'autres informations pertinentes relatives à des transactions de marché impliquant des actifs et passifs similaires en substance ;
 - l'approche par résultat utilisant l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation d'options ou éventuellement d'autres techniques d'actualisation ; ou,
 - l'approche par les coûts utilisant des montants qui seraient aujourd'hui nécessaires pour construire ou remplacer la capacité de service d'un actif.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Un marché est considéré inactif si ce dernier présente des indicateurs tels qu'une baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, une forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Le bilan sous Solvabilité II est établi conformément aux principes de proportionnalité et de matérialité définis par la norme.

D.1. Actifs

Le principal écart de valorisation entre la norme Solvabilité II et les états financiers en normes françaises apparaissent au niveau du poste bilanciel suivant :

- placements financiers : – 201 541 milliers d'euros dus à la différence de valorisation entre les deux normes (principalement au prix d'acquisition en normes françaises et à la valeur de marché en MVBS).

Les catégories d'actifs présentés dans le tableau suivant sont identiques à celles figurant dans le bilan Solvabilité II.

<i>En milliers d'Euros</i>	2023	2022	Variation
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	535 431	805 178	-269 746
<i>Actions</i>	-	6 533	-6 533
<i>Actions cotées</i>	-	6 533	-6 533
<i>Obligations</i>	500 813	678 769	-177 956
<i>Obligations d'Etat</i>	316 152	347 558	-31 406
<i>Obligations de sociétés</i>	184 661	331 211	-146 550
<i>Fonds d'investissement</i>	34 618	119 875	-85 257
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	3 622 083	3 097 660	524 422
Prêts et prêts hypothécaires	162 919	35 755	127 163
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	-	-2	2
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	126 386	-	126 386
<i>Avances sur polices</i>	36 533	35 757	775
Provisions techniques cédées	42	51	-9
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés</i>	42	51	-9
<i>Vie hors santé, UC ou indexés</i>	42	51	-9
Créances nées d'opérations d'assurance	16 096	20 905	-4 810
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	17 589	9 686	7 903
<i>Trésorerie et équivalent trésorerie</i>	38 114	53 842	-15 728
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	-1	1
Actifs	4 392 275	4 023 078	369 197

Tableau 14 – Liste des Actifs en Solvabilité II

D.1.1. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)

a) Participations

Une participation désigne la part que détient une entité dans le capital d'une structure donnée.

Toutes les participations identifiées en normes françaises ne sont pas considérées comme telles en Solvabilité II.

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'étend ainsi à :

- toutes les participations dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise ;
- toutes les participations dans le capital d'autres personnes morales, matérialisées ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinées à contribuer à l'activité de la société détentrice.

En revanche, le périmètre Solvabilité II est limité aux participations dans des entités sur lesquelles le Groupe Allianz exerce un pouvoir.

En normes françaises, les participations sont évaluées au coût historique. La comptabilisation initiale se fait au prix d'achat. A la date de clôture, une provision pour dépréciation durable peut être constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable de la participation à l'horizon de détention envisagé.

Sous Solvabilité II, les participations, telles que définies par l'Article 212 de la Directive, sont évaluées ainsi :

- à la valeur de cotation de la participation sur un marché actif ;
- à l'actif net de la filiale évalué selon la méthode des fonds propres ajustés (*Adjusted equity method*) en cas d'absence de marché actif ;
 - **participation d'assurance ou de réassurance** : valorisation basée sur les fonds propres Solvabilité II de l'entité ;
 - **participation n'ayant pas d'activité d'assurance ou de réassurance** : valorisation à travers un modèle interne (*mark-to-model*) : basé principalement sur une approche de marché utilisant des données de marché observables ou l'approche par résultat : utilisant les flux de trésorerie actualisés ou l'actif net) ou l'application de retraitements sur les fonds propres comptables (en déduisant les valeurs des goodwill et autres actifs incorporels non cessibles) ;

Enfin, les participations qui sont soit exclues du périmètre de contrôle du Groupe Allianz, soit déduites dans le calcul des fonds propres éligibles pour la couverture de la marge de solvabilité du Groupe ont une valeur nulle.

b) Actions

Les actions (hors participations) sont des titres de propriété qui correspondent à des parts de capital d'une société. On distingue deux (2) types d'actions, les actions cotées échangeables sur un marché boursier et les actions non cotées.

En normes françaises, les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable. Un placement est présumé à déprécier durablement si :

- il a fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent ;
- il s'agit de placement en situation de moins-value latente significative (supérieure à 20%) sur une période de six (6) mois consécutifs précédant la date d'arrêté ;
- il existe des signes objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Sous Solvabilité II, les actions sont valorisées à leur juste valeur. À la date de clôture, la juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

c) Obligations

Les obligations comprennent :

- les obligations d'Etat qui sont émises par des autorités publiques, i.e. les gouvernements, les institutions supranationales, administrations régionales ou municipales ;
- les obligations de sociétés qui sont émises par des entités non-gouvernementales.

En normes françaises, les obligations sont valorisées au coût amorti, i.e. à la valeur d'acquisition diminuée ou augmentée des montants d'amortissement de surcote/décote à la date de clôture. A la date de clôture, une dépréciation est constatée en cas de risque avéré de contrepartie.

Sous Solvabilité II, les obligations sont valorisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur de marché pour les obligations cotées sur un marché actif ou sur des données de marché observables pour les obligations non cotées ou n'ayant pas de marché actif. Pour les instruments n'ayant aucune valorisation de marché, la juste valeur peut être déterminée à travers l'approche par résultat utilisant des flux de trésorerie actualisés avec une courbe de taux intégrant le risque de crédit et de liquidité de l'instrument financier.

d) Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement sont des structures dont l'activité consiste à investir, sur des valeurs mobilières ou immobilières, l'épargne collectée auprès de leurs porteurs de parts.

Les fonds d'investissement sont majoritairement constitués de fonds actions, de fonds obligataires, de fonds immobiliers et de fonds de *Private Equity*.

En normes françaises, les fonds d'investissement sont valorisés au coût historique. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable.

Sous Solvabilité II, les fonds d'investissement sont valorisés à la juste valeur, basée sur la cotation sur un marché actif ou sur une valorisation issue d'un modèle interne - *mark-to-model* - dont les données proviennent des marchés actifs observables.

e) Produits dérivés

Le produit dérivé est un contrat dont la valeur varie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêt, le cours d'une action, le cours de change, la notation de crédit ou le cours sur une marchandise, ne nécessitant aucun investissement financier significatif à l'origine, et il est réglé à une date future. Les dérivés peuvent être négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

En normes françaises, la comptabilisation des instruments dérivés se fait fonction de la nature de l'opération. Si le dérivé est qualifié de couverture, alors les pertes et gains sont enregistrés au résultat symétriquement à l'élément couvert. Si le dérivé n'est pas qualifié de couverture, les dérivés négociés sur :

- **le marché de gré à gré** : les variations sont inscrites au bilan avec provisionnement des moins-values ;
- **le marché organisé ou assimilé** : les variations sont inscrites au compte de résultat.

Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés au bilan et font l'objet d'une comptabilisation en hors bilan. Suivant la catégorie du contrat, la valeur enregistrée en hors bilan est soit le montant nominal du contrat (*swap*, contrat à terme ferme), soit le montant contractuel pour les IFT optionnels (prix d'exercice pour les options, *caps*, *floors* et *collars*).

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur intégrant les gains et pertes latents. Les produits dérivés avec une valeur négative sont ainsi comptabilisés au passif. Sous Solvabilité II, les droits de souscription⁴ sont comptabilisés comme des produits dérivés et valorisés à la juste valeur.

D.1.2. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en Unités de Compte ou indexés

Les placements en représentation des contrats en UC ou indexés correspondent aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés. Ils sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif.

En normes françaises et en Solvabilité II, les placements affectés à la représentation des provisions techniques des contrats en UC ou indexés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, quelle que soit leur nature.

D.1.3. Impôts différés actifs

En normes Solvabilité II, les différences temporelles sont les différences entre la valeur d'un actif ou d'un passif au bilan Solvabilité II et sa base fiscale (montant attribué à un actif ou un passif au regard de l'ensemble des retraitements fiscaux appliqués dans le passé et dans le futur pour cet élément bilanciel).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés compensés au bilan de Génération Vie.

D.1.4. Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts (y compris prêts hypothécaires) sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent principalement les prêts et prêts hypothécaires aux entreprises et aux particuliers, les avances sur polices et les autres prêts et prêts hypothécaires.

En normes françaises, ces prêts sont initialement enregistrés à leur valeur nominale, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous Solvabilité II, les prêts et prêts hypothécaires sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci est principalement fondée sur l'approche par résultat, basée sur une projection déterministe des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation proviennent de cotations issues de différents marchés actifs et reflètent le risque de crédit de l'instrument.

En application du principe de proportionnalité, la valeur au coût amorti peut s'avérer être une bonne approximation de la juste valeur pour certaines catégories de prêts (prêts aux salariés notamment).

D.1.5. Provisions techniques cédées

Les provisions techniques cédées correspondent à la part des réassureurs dans les engagements techniques de la cédante, cette part étant déterminée en application des stipulations des traités de réassurance.

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions contractuelles des traités de réassurance.

Sous Solvabilité II, la meilleure estimation - *Best Estimate* - des provisions techniques cédées découlant des traités de réassurance est déterminée par une approche actuarielle et tient compte de pertes probables en cas de défaut de la contrepartie (cf. Section **D.2. Provisions techniques**).

⁴ Le droit de souscription (ou droit préférentiel de souscription) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit vénal qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action. En normes françaises, ces titres sont traités comme des actions standards (comptabilisation à leur valeur d'acquisition). Sous Solvabilité II, les droits de souscription sont considérés comme des dérivés et sont valorisés à leur juste valeur dans le bilan.

D.1.6. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance et de réassurance regroupent les primes acquises non émises nettes de primes à annuler ainsi que les créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs.

a) Primes acquises non émises & primes à annuler

Les Primes Acquises Non Emises - PANE sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises à la date de clôture. Les Primes A Annuler - PAA sont des provisions constituées pour prendre en compte les primes afférentes à l'exercice en cours qui devront être annulées sur l'exercice suivant.

En normes françaises, ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Sous Solvabilité II, ces créances sont prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques (*Best Estimate Liabilities* - BEL) dès lors que ces créances sont considérées comme non dues. Ainsi, elles n'apparaissent plus à l'actif du bilan économique.

b) Créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs

Les créances d'assurance et de réassurance sont essentiellement composées des montants à recevoir des assurés, des autres assureurs ou intermédiaires d'assurance ainsi que des comptes courants débiteurs avec les réassureurs. En cas de risque de défaut, les créances font l'objet d'une dépréciation au titre du risque de défaut de la contrepartie.

En normes françaises, ces éléments sont enregistrés au bilan à leurs valeurs nominales et nettes de dépréciations.

Sous Solvabilité II, les créances d'assurance et de réassurance sont valorisées à leur juste valeur. En application du principe de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.7. Autres créances (hors assurance)

Les autres créances regroupent l'ensemble des montants à recevoir sur le personnel et les différents intermédiaires non-assurance, y compris les entités publiques (Etat, URSSAF, etc.).

En normes françaises, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. En cas de risque de défaut avéré, celles-ci font l'objet d'une dépréciation.

Sous Solvabilité II, les autres créances doivent être enregistrées à la juste valeur. En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur au coût amorti est une bonne approximation de la juste valeur de ces créances.

D.1.8. Trésorerie et équivalent trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les soldes auprès des banques centrales, les espèces, les bons du Trésor (dans la mesure où ils ne sont pas compris dans les actifs financiers), les chèques et les lettres de change éligibles pour refinancement auprès d'une banque centrale (sous réserve d'une échéance de trois (3) mois maximum à compter de la date d'acquisition).

En normes françaises et en normes Solvabilité II, la trésorerie et équivalent trésorerie sont valorisés au montant nominal, et si nécessaire, ajustés du risque de défaut de contrepartie. Dans le cadre des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale s'avère être une bonne approximation de la juste valeur.

D.1.9. Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus correspondent principalement aux charges constatées d'avance et autres actifs.

En normes françaises, ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale tandis qu'en Solvabilité II, ils sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond à la valeur nominale ajustée du risque de défaut de contrepartie. Dans certains cas, la valeur nominale suffit à refléter la valeur de marché de l'actif.

D.2. Provisions techniques

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée, augmentée de la marge pour risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction. La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques toutes activités confondues :

En milliers d'Euros	2023			2022		
	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque
	Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	565 288	565 245	5 633	681 792	681 740
Assurance avec participation aux bénéfices	565 288	565 245	5 633	681 792	681 740	8 348
Provisions techniques UC ou indexés	3 543 560	3 543 560	34 431	3 063 630	3 063 630	37 024
Assurance liée à des unités de comptes	3 543 560	3 543 560	34 431	3 063 630	3 063 630	37 024

Tableau 15 - Provisions techniques par LoB

D.2.1. Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans le « Best Estimate »

Les provisions techniques sous Solvabilité II représentent le montant des engagements d'assurance que devra payer la compagnie pour transférer ses obligations d'assurance ou de réassurance à une autre compagnie. La valeur des provisions techniques correspond à une vision économique des engagements d'assurance. Elle est calculée comme la somme de la meilleure estimation des engagements du passif (ou *Best Estimate Liabilities* - BEL) et de la marge pour risque (ou *Market Value Margin* - MVM).

La Fonction Actuarielle au sein de Génération Vie est responsable de la valorisation des provisions techniques. La méthodologie utilisée pour la valorisation des risques techniques est basée sur la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance.

Ainsi, lors de l'évaluation de la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance, les critères suivants sont pris en compte :

- le degré d'homogénéité des risques dans les contrats modélisés ;
- la variété des sous-jacents qui composent le risque ;
- la manière dont ces sous-jacents sont liés entre eux ;
- le niveau d'incertitude (dans quelle mesure les flux de trésorerie futurs peuvent être prédits) ;
- la fréquence et la gravité du risque ;
- l'écoulement des règlements de sinistres ;
- la provenance du business (affaires directes ou réassurance) ;
- tout instrument utilisé pour atténuer les risques.

Les modèles de projection utilisés pour le calcul du *Best Estimate* prennent en compte les éléments suivants :

- l'interdépendance des flux de trésorerie futurs (ou *cash flows*) ;
- le potentiel impact des décisions futures de gestion sur les flux de trésorerie futurs ;
- l'impact asymétrique des risques sur la valeur des flux de trésorerie, en particulier si les contrats comprennent des options et garanties incorporées ou s'il y a des contrats de réassurance complexes ;
- le comportement dynamique des assurés intégré dans le modèle qui induit une valeur de l'option de rachat ;
- l'utilisation d'instruments complexes pour atténuer les risques.

a) Best Estimate Liabilities - BEL

Les valeurs des BEL sont calculées pour tous les contrats en portefeuille à la date de clôture. Ainsi, le calcul des BEL inclut uniquement les *cash-flows* entrants et sortants des contrats d'assurance et de réassurance dans le portefeuille existant en vision *run-off*. Les flux futurs comprennent :

Les flux entrants :

- les reprises éventuelles de provisions résiduelles au terme de la projection ;

- autres éléments éventuels.

Les produits financiers liés aux placements ne sont pas directement pris en compte comme des flux dans l'évaluation des provisions techniques *Best Estimate* ; ils interviennent indirectement via la Participation aux bénéficiaires et les flux de prestations.

Les flux sortants peuvent être séparés en trois (3) catégories :

- prestations versées aux assurés ;
- frais engendrés par la gestion des engagements ;
- autres éléments de flux de trésorerie tels que le paiement d'impôts imputés aux assurés.

Tous les montants futurs sont actualisés au taux d'actualisation en vigueur à la date d'évaluation.

b) Utilisation de méthodes alternatives

Ajustement de volatilité

Le Groupe Allianz dont fait partie Génération Vie a fait le choix de prendre en compte un *spread* additionnel sur le taux sans risque appliqué pour l'actualisation des BEL (évaluation avec et sans mesure du paquet branches longues LTGA). Cet élément contracyclique est destiné à limiter la volatilité d'une crise de liquidité obligataire sur le passif.

Une quantification de l'annulation des effets de la correction pour volatilité est présentée dans les annexes (**QRT S.22.01.21**).

c) Niveau d'incertitude lié au BEL

Comme dans toute estimation actuarielle, un niveau d'incertitude inhérent aux projections impliquant des événements futurs est présent.

La sensibilité des provisions techniques à des changements dans les hypothèses clés est testée. Le test de sensibilité est effectué à partir d'hypothèses alternatives sur le portefeuille de contrats en cours. Pour chaque test de sensibilité, les hypothèses clés sont changées par rapport aux valeurs du scénario central. La modification des hypothèses est appliquée à la date d'évaluation. Les tests de sensibilité sont effectués sur la BEL et les Options & Garanties.

En milliers d'euros	2023				2022			
	Meilleure estimation totale brute	Option et Garanties	Marge de risque	Provisions techniques Brutes	Meilleure estimation totale brute	Option et Garanties	Marge de risque	Provisions techniques Brutes
Scénario central	4 080 960	27 887	40 064	4 148 911	3 724 760	20 661	45 372	3 790 793
Taux sans risque +100pdb	-112 419	-	-	-112 419	-96 894	-17 371	-	-114 264
Taux sans risque -100pdb	137 797	-	-	137 797	119 776	15 219	-	134 996
Taux sans risque +50pdb	-63 904	-	-	-63 904	-51 594	-7 789	-	-59 383
Taux sans risque -50pdb	73 671	-	-	73 671	57 501	7 115	-	64 615
+30% en action	496 966	175	-	497 142	-	-	-	-
-30% en action	-494 807	2 194	-	-492 613	-	-	-	-
Diminution dans la volatilité de Swaption -25%	-	7 110	-	7 110	-	4 745	-	4 745
Diminution dans la volatilité des actions -25%	-	6 832	-	6 832	-	5 864	-	5 864
Taux de cession -10%	12 724	1 900	-	14 624	15 400	-569	-	14 830
Frais de maintenance +10%	-11 882	92	-	-11 790	-14 226	-1 487	-	-15 713
Frais de maintenance -10%	10 193	2 300	-	12 493	6 019	775	-	6 793
Mortalité +15% pour produits avec risque de décès	11 841	3 643	-	15 484	6 812	699	-	7 511
Mortalité +5% pour produit avec risque de morbidité	4 435	1 367	-	5 802	7 856	-1 169	-	6 687

Tableau 16 - Niveau d'incertitude des BEL

D.2.2. Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans la Marge pour risque

Conformément à l'Article 77 de la Directive Solvabilité II, quand les risques ne sont pas couvrables (*non-hedgeables*), une marge pour risque est exigée. Dans le cas contraire, lorsque les risques sont considérés couvrables (*hedgeables*), les provisions techniques correspondent à la juste évaluation de la couverture financière répliquant parfaitement les flux d'assurance relatifs aux engagements. De ce fait, aucune marge pour risque n'est exigée pour les risques couvrables.

Le calcul du coût d'immobilisation du capital – *Cost of Capital* - CoC - est donc requis pour les risques non-couvrables : risques de souscription (y compris inflation) et risques opérationnels qui ne peuvent être transférés sur des marchés de capitaux.

Génération Vie considère que le risque de crédit lié à la réassurance est complètement couvert et donc exclu du calcul de la marge pour risque.

La diversification des risques entre LoB est reflétée dans le calcul de la marge pour risque. Comme autorisé par l'Article 58 des Actes Délégés, Génération Vie utilise une méthode simplifiée pour l'évaluation de la marge pour risque. Génération Vie a décidé de mettre en œuvre pour l'évaluation simplifiée des SCR futurs, la méthode 2 telle que décrite à la Section TP 5.35 des

Spécifications Techniques (sur les risques listés ci-avant). Concernant les risques de mortalité, mortalité calamité et opérationnel, l'inducteur est le montant des réserves ; et pour le risque de coûts, les coûts de gestion.

D.2.3. Réassurance

Conformément à l'Article 77 de la Directive Solvabilité II, la BEL est calculée brute de réassurance, sans déduction des parts cédées au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation, celles-ci étant calculées séparément.

La valeur des provisions cédées est calculée en conformité avec les limites des contrats d'assurance et de réassurance.

Le calcul des provisions cédées conduit à la constatation des provisions cédées calculées comme un tout ou à la meilleure estimation BEL des provisions techniques cédées. Les BEL doivent être calculées en brut au niveau des passifs et les BEL cédées doivent être calculées et enregistrées au niveau de l'actif. La marge pour risque étant nette de réassurance, aucun montant n'est enregistré séparément à ce titre.

D.2.4. Ecart d'évaluation entre normes françaises et Solvabilité II

Les différences entre la valeur des provisions techniques sous Solvabilité II et en normes françaises sont dues à :

- la marge pour risque qui est explicitement isolée dans le cadre de la Directive Solvabilité II ;
- la prise en compte d'hypothèses économiques et financières intégrées dans le calcul de la meilleure estimation des engagements en Solvabilité II (le coût des garanties offertes aux assurés est valorisé par une approche stochastique en Solvabilité II avec prise en compte des interactions actif / passif mais non pris en compte en norme locale) ;
- la prise en compte du risque de défaut dans les provisions cédées.

<i>En milliers d'Euros</i>	2023	2022	Variation
Provisions techniques - Vie (hors UC ou indexés)	570 921	690 140	-119 219
Provisions techniques Vie (hors santé, UC ou indexés)	570 921	690 140	-119 219
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	-	-	-
<i>Meilleure estimation</i>	565 288	681 792	-116 504
<i>Marge de risque</i>	5 633	8 348	-2 715
Provisions techniques UC ou indexés	3 577 990	3 100 653	477 337
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	-	-	-
<i>Meilleure estimation</i>	3 543 560	3 063 630	479 930
<i>Marge de risque</i>	34 431	37 024	-2 593
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs techniques	4 148 911	3 790 793	358 118

Tableau 17 - Variation des BEL en Solvabilité II entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022

D.3. Autres passifs

Le principal écart de valorisation des autres passifs entre le bilan en Solvabilité II et les états financiers en normes françaises apparaît au niveau du poste « impôts différés passifs », soit un écart total de + 7 054 milliers d'euros dû :

- à l'absence de constatation d'impôts différés (actifs ou passifs) en normes françaises ;
- à la constatation en Solvabilité II d'impôts différés relatifs aux différences temporelles résultant de la valorisation des actifs et passifs.

<i>En milliers d'Euros</i>	2 023	2 022	Variation
Provisions autres que les provisions techniques	1 512	1 559	-48
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	42	51	-9
Impôts différés passifs	7 054	7 774	-719
Dettes envers les établissements de crédit	2 056	571	1 485
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	108	17 206	-17 098
Dettes nées d'opérations d'assurance	15 973	9 074	6 899
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 877	3 102	774
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	2 659	477	2 182
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	27 155	19 585	7 570
Autres passifs	60 436	59 400	1 037

Tableau 18 - Liste des Autres Passifs en Solvabilité II Variation des BEL en Solvabilité II

D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques

Les provisions autres que les provisions techniques correspondent aux provisions destinées à couvrir les dettes probables dont l'échéance et/ou le montant sont certains tels que les provisions pour restructurations et les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture. En application du principe de proportionnalité, cette approche peut être maintenue dans le bilan économique. Dans certains cas, les provisions reconnues en normes françaises sont incluses dans d'autres postes du bilan en valeur économique.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts espèces reçus des réassureurs correspondent à la dette représentative des montants reçus ou déduits par un réassureur conformément au traité de réassurance.

En normes françaises, les dépôts espèces des réassureurs sont valorisés au coût nominal (montant des espèces déposées en accord avec les traités de réassurance).

Sous Solvabilité II, les dettes pour dépôts espèces des réassureurs sont valorisées à leur juste valeur en utilisant l'approche par résultat. L'évaluation à la juste valeur intègre les intérêts versés et le remboursement à terme.

D.3.3. Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables. Pour plus de détails se référer à la Section **D.1.3. Impôts différés actifs**.

D.3.4. Dettes financières et dettes financières autres (hors dettes subordonnées)

En normes françaises, les dettes financières sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En Solvabilité II, les dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée principalement selon l'approche de marché en prenant en compte le prix coté sur un marché actif ou l'approche par résultat en utilisant les flux de trésorerie actualisés.

D.3.5. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes d'assurance et de réassurance concernent les montants dus aux assurés, aux intermédiaires, à d'autres assureurs ou réassureurs qui ne sont pas comptabilisés en provisions techniques (par exemple les commissions dues aux intermédiaires non encore payées) et les commissions sur Primes Acquisées Non Emises - PANE et Primes A Annuler - PAA.

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale en normes françaises.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan Solvabilité II.

D.3.6. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes (non liées aux opérations d'assurances) comprennent les dettes envers les fournisseurs, les institutions publiques, etc.

La valorisation de ces dettes en normes françaises correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3.7. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus comprennent principalement les charges à payer et autres passifs.

En normes françaises, ces dettes sont généralement reconnues pour leur valeur nominale. En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Génération Vie n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives autres que celles décrites dans les paragraphes précédents.

Toutes les informations sur les méthodes de valorisation alternatives ont été décrites dans chacune des lignes du bilan Solvabilité II.

D.5. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité ont été abordées dans les chapitres ci-dessus de la Section **D. Valorisation à des fins de solvabilité**.

Gestion du capital

E

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

L'un des principaux axes de la stratégie de Génération Vie est de maintenir une solidité financière qui constitue une base essentielle de la viabilité de son activité à long terme et par conséquent, à la confiance accordée par ses clients. Les fonds propres étant une ressource fondamentale pour maintenir le cap de la stratégie, un cadre de gestion du capital est mis en place à travers une politique de gestion du capital adaptée.

Ainsi, Génération Vie veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses principaux objectifs :

- le maintien de sa solidité financière ;
- la préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement ;
- le maintien d'une bonne résilience en cas de *scenarii* de stress ;
- la réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, agences de notation et actionnaires.

La prise en considération des besoins en fonds propres et des risques associés est effectuée dans toute la chaîne de gestion et de prise de décision de la société. La Politique de Gestion du Capital de Génération Vie est déclinée à partir de la Politique de Gestion du Capital du Groupe Allianz. Elle relève de la responsabilité du Directeur Financier d'Allianz France. Elle est révisée une (1) fois par an.

E.1.2. Structure et niveau de fonds propres

a) Structure des fonds propres

Le tableau suivant détaille les éléments des fonds propres de Génération Vie et leur classification respective par type de fonds propres et par niveau de qualité :

	2023				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'Euros</i>					
Fonds propres de base	182 928	182 928	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	14 994	14 994	-	-	-
Fonds excédentaires	33 224	33 224	-	-	-
Réserve de réconciliation	92 213	92 213	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	182 928	182 928	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	182 928	182 928	-	-	-

Tableau 19 - Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2023

En milliers d'Euros	2022				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base	172 885	172 885	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	14 994	14 994	-	-	-
Fonds excédentaires	36 821	36 821	-	-	-
Réserve de réconciliation	78 573	78 573	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	172 885	172 885	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	172 885	172 885	-	-	-

Tableau 20 - Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2022

Le montant de *surplus fund* (aussi appelé fonds excédentaires) reporté dans le tableau ci-dessus correspond au montant issu de la PPE déterminé selon les modalités des calculs prudentiels accompagnant l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019.

Selon la norme Solvabilité II, les fonds propres disponibles se décomposent en :

- **fonds propres de base** qui sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'Article 75 et la Section II de la Directive Solvabilité II) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, les dividendes prévisionnels et les éventuels retraitements sur les fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*) et d'autre part des passifs subordonnés ;
- **fonds propres auxiliaires** qui comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes tels que les fractions de capital non appelées et/ou non versées et les lettres de crédits et garanties (sous réserve d'approbation par le superviseur).

Plus précisément chez Génération Vie, les fonds propres disponibles correspondent à l'excédent des actifs par rapport aux passifs. Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun dividende prévisionnel, action propre ou fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*).

Ils sont classés selon leur niveau de qualité en trois (3) niveaux :

- **le niveau 1 (ou Tier 1)** correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- **le niveau 2 (ou Tier 2)** comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable ;
- **le niveau 3 (ou Tier 3)** enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

La classification s'appuie sur deux (2) caractéristiques principales : la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés). D'autres exigences complémentaires portent sur une durée suffisante (durée compatible avec la durée des engagements), mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Génération Vie présente donc des fonds propres de qualité, puisqu'uniquement constitués de fonds propres de base de niveau 1 non restreints.

b) La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à la différence entre l'actif net Solvabilité II ajusté et les éléments de capital purs (capital social, primes d'émission, ...). Elle inclut le montant correspondant aux bénéfices futurs attendus.

<i>En milliers d'Euros</i>	2 023	2 022	Variation
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	182 928	172 885	10 043
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de base	-90 715	-94 312	3 597
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés			
Réserve de réconciliation	92 213	78 573	13 640

Tableau 21 – Détail de la réserve de réconciliation

c) Les éléments déduits des fonds propres

Aucun élément n'est déduit des fonds propres de Génération Vie.

d) Evolution des fonds propres au cours de l'année

Le tableau suivant détaille le passage de l'excédent d'actif sur passifs aux fonds propres de base de Génération Vie au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 :

<i>En milliers d'Euros</i>	2 023	2 022	Variation
Excédent d'actif sur passif	182 928	172 885	10 043
Actions propres (détenues directement et indirectement)			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	0
Fonds cantonnés			
Excédent d'actif sur passif après ajustement	182 928	172 885	10 043
Dettes subordonnées	-	-	0
Fonds propres de base	182 928	172 885	10 043
Fonds propres auxiliaires	-	-	0
Fonds propres disponibles	182 928	172 885	10 043

Tableau 22 - Détail des fonds propres Solvabilité II aux 31 décembre 2023 et 2022

76 % de la PPE éligible est intégrée au *surplus fund* au 31 décembre 2023.

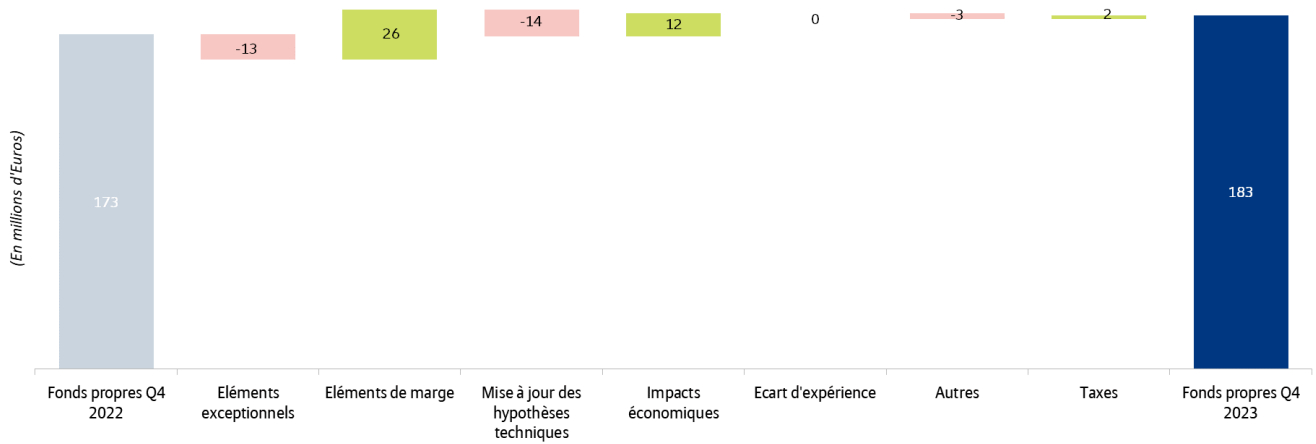


Figure 6 - Passage des fonds propres Solvabilité II du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023

E.1.3. Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous Solvabilité II sont essentiellement issus des règles de revalorisation différentes à travers :

- la revalorisation des actifs de placements en valeur de marché ;
- l’annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- l’annulation des frais d’acquisition reportés à l’actif du bilan ;
- l’utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- la reconnaissance d’une marge pour risques ;
- la prise en compte de la fiscalité différée.

Passage des fonds propres normes françaises Solvabilité II en 2023

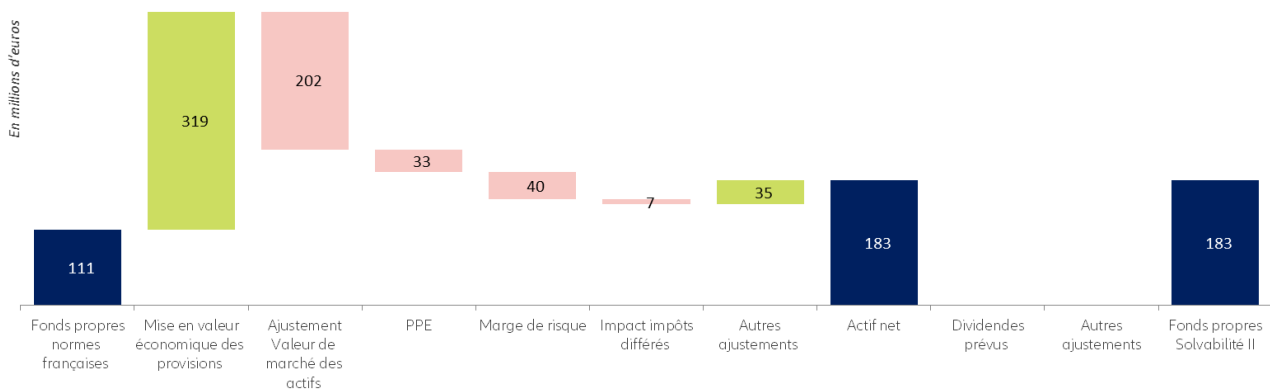


Figure 7 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2023

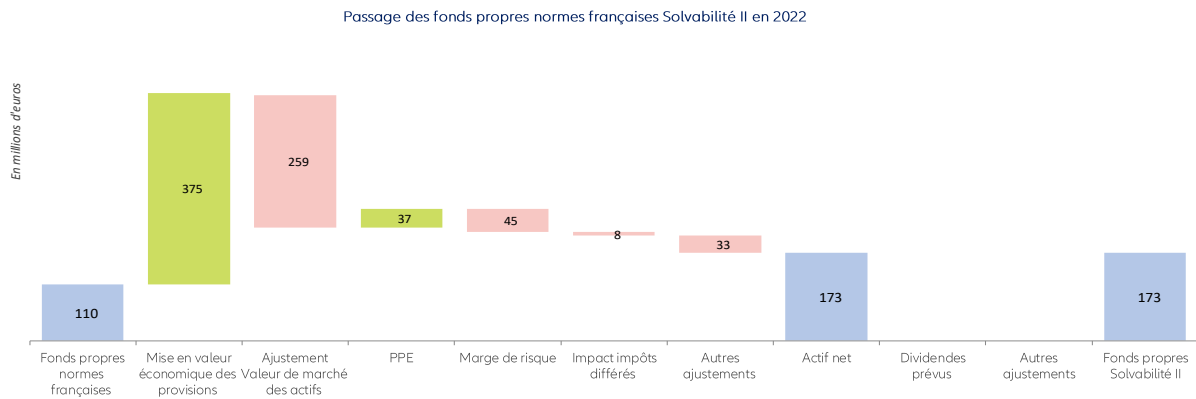


Figure 8 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2022

La description poste par poste des écarts entre le bilan en normes françaises et le bilan Solvabilité II est indiquée dans la Section **D. Valorisation à des fins de solvabilité** de ce rapport.

E.1.4. Fonds propres auxiliaires

Génération Vie ne possède pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5. Le mécanisme d'absorption des pertes sur le capital utilisé

Les éventuelles pertes qui pourraient survenir seront en premier lieu absorbées via les mécanismes traditionnels d'absorption des provisions techniques (après prise en compte de la réassurance) et des impôts différés.

En complément, les fonds propres doivent être disponibles pour absorber une perte qui ne pourrait l'être intégralement par les mécanismes ci-dessus décrits. Au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie, la gestion du capital consiste à détenir un capital conforme à l'exigence réglementaire minimale et, le cas échéant, aux attentes des agences de notation augmentée d'une marge tampon de volatilité définie au niveau du Groupe Allianz.

La gestion des fonds propres au sein d'Allianz repose sur le mécanisme de ratio de solvabilité cible défini dans le cadre du processus ORSA.

Le capital excédentaire non mobilisé pour des raisons d'activité, légales ou réglementaires est remonté au Groupe Allianz sur l'horizon prévisionnel du plan de trois (3) ans. Cela permet au Groupe Allianz de maintenir tous les capitaux excédentaires disponibles au niveau du Groupe afin d'être en mesure de répondre rapidement à tout besoin local en capital.

Les fonds propres de Génération Vie ne sont pas constitués par des éléments qui correspondent aux critères énoncés dans l'Article 69, point a), iii) et v) et point b) du Règlement Délégué⁵.

E.1.6. Montant des fonds propres éligibles aux SCR et MCR

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le *Risk Capital* est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1, du montant éligible des éléments de niveau 2 et du montant éligible des éléments de niveau 3.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du *Risk Capital* sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. Section **E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**).

⁵ L'Article 69 traite des points iii) les comptes mutualistes subordonnés et libérés ; v) les actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié ; b) les passifs subordonnés libérés, valorisés conformément à l'Article 75 de la Directive 2009/138/CE.

Le montant des fonds propres de base éligible pour couvrir le MCR est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1 et du montant éligible des éléments de fonds propres de base classés au niveau 2.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. Section **E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Informations quantitatives et qualitatives sur les SCR et MCR

La Directive Solvabilité II prévoit deux (2) niveaux de capitaux minimum requis de solvabilité distincts : (i) un Minimum de Capital Requis - MCR, qui correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité ; et, (ii) un Capital de Solvabilité Requis - SCR correspondant à un niveau de fonds propres éligibles cible permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2023, le montant de SCR de Génération Vie est de 108 493 milliers d'euros et le montant du MCR est de 41 591 milliers euros.

Le SCR n'est pas subordonné à une évaluation par les autorités de contrôle. En revanche, le processus permettant d'établir ce niveau de capital est évalué par l'ACPR et plus particulièrement dans le cas de l'utilisation d'un Modèle Interne.

Le capital de solvabilité requis est réparti par catégorie de risques dans les proportions indiquées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation
Risque de souscription	4 900	2 447	2 453
Risque commercial	34 290	42 872	-8 582
Risque de marché	99 106	92 960	6 146
Risque de défaut de contrepartie	7 630	9 938	-2 308
Risque opérationnel	7 301	7 673	-372
Total Risk Capital avant diversification impôt et ajustements	153 226	155 889	-2 663
IM - Capital Buffer	4 701	11 355	-6 654
Fonds propres cantonnés	-	-	-
Impôt différé	-7 054	-7 774	719
Total des composants du Risk Capital non diversifiés	150 873	159 470	-8 598
Diversification	-42 379	-47 260	4 881
Total Risk Capital	108 493	112 210	-3 717
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-	-	-
SCR	108 493	112 210	-3 717

Tableau 23 - Détail Capital de solvabilité requis - SCR

La faible variation constatée s'explique principalement par une diminution du capital requis avant diversification suite à la baisse du risque commercial, compensée par la baisse de la diversification entre les risques.

E.2.2. Données utilisées dans le calcul du minimum de capital requis

La méthode de calcul du MCR est conforme à la méthode décrite dans la Directive Solvabilité II. Elle repose sur une fonction linéaire qui utilise les variables suivantes : (i) les provisions techniques ; (ii) les primes souscrites ; (iii) le capital sous risque ; (iv) les impôts différés ; et, (v) les dépenses administratives. Les variables utilisées sont mesurées déduction faite de la réassurance. Le capital de solvabilité requis - SCR de Génération Vie est calculé selon le Modèle Interne d'Allianz.

Au 31 décembre 2023, le montant de MCR de Génération Vie est de 41 591 milliers d'euros.

<i>En milliers d'Euros</i>	2023	2022	Variation
MCR linéaire	41 591	36 730	4 860
Capital de solvabilité requis (SCR)	108 493	112 210	-3 717
Plafond du MCR	48 822	50 495	-1 673
Plancher du MCR	27 123	28 053	-929
MCR combiné	41 591	36 730	4 860
Seuil plancher absolu du MCR	4 000	4 000	0
Minimum de capital requis (MCR)	41 591	36 730	4 860

Tableau 24 – Détail du Minimum Capital Requis - MCR

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Génération Vie n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du *Risk Capital*.

E.4. Différences entre la Formule Standard et tout Modèle Interne utilisé

Génération Vie utilise le Modèle Interne d'Allianz qui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble des risques financiers et assurantiels auxquels elle est exposée contrairement à la Formule Standard décrite dans la Directive Solvabilité II.

E.4.1. Périmètre du Modèle Interne

Le Modèle Interne d'Allianz est appliqué sur l'ensemble des lignes d'activité de Génération Vie (sur tous les portefeuilles), via les catégories de risques présentées dans la Section C. **Profil de risque**.

E.4.2. Méthodologie utilisée dans le Modèle Interne

Le calcul du besoin en capital requis à travers le Modèle Interne d'Allianz repose sur l'estimation de la perte bicentenaire basée sur la distribution des fonds propres économiques du bilan Solvabilité II issue de simulations de Monte Carlo (50 000 simulations dans le cadre du Modèle Interne d'Allianz). Les hypothèses de distribution sont élaborées et calibrées, lorsque cela est possible, sur un historique basé sur des données de marché (pour les risques de marché et de crédit) ou sur des données internes (pour les risques actuariels). De plus, il intègre également dans le processus de calibrage, les recommandations pouvant provenir de différentes sources expertes telles que le régulateur ou l'institut des actuaires.

Suivant cette approche, le Modèle Interne Allianz permet de déterminer la perte maximale de la valeur de son portefeuille selon un horizon de temps donné et une probabilité d'occurrence. Le *Risk Capital* est calculé comme la *Var* 99,5% de la distribution à horizon un (1) an des fonds propres économiques dérivée de la réalisation jointe des facteurs de risques du Modèle Interne. Cette réalisation jointe correspond à un évènement bicentenaire modélisé comme un choc instantané sur les postes du bilan Solvabilité II.

Le Modèle Interne contient différentes catégories de risques, définis selon une typologie en lien avec le profil de risque. Chacune de ces catégories est décomposée en différents composants. Pour chaque catégorie et composant, le Modèle Interne permet de restituer le besoin en capital avant diversification des catégories ou composants de risques entre eux, mais aussi après diversification entre les catégories de risques et composants.

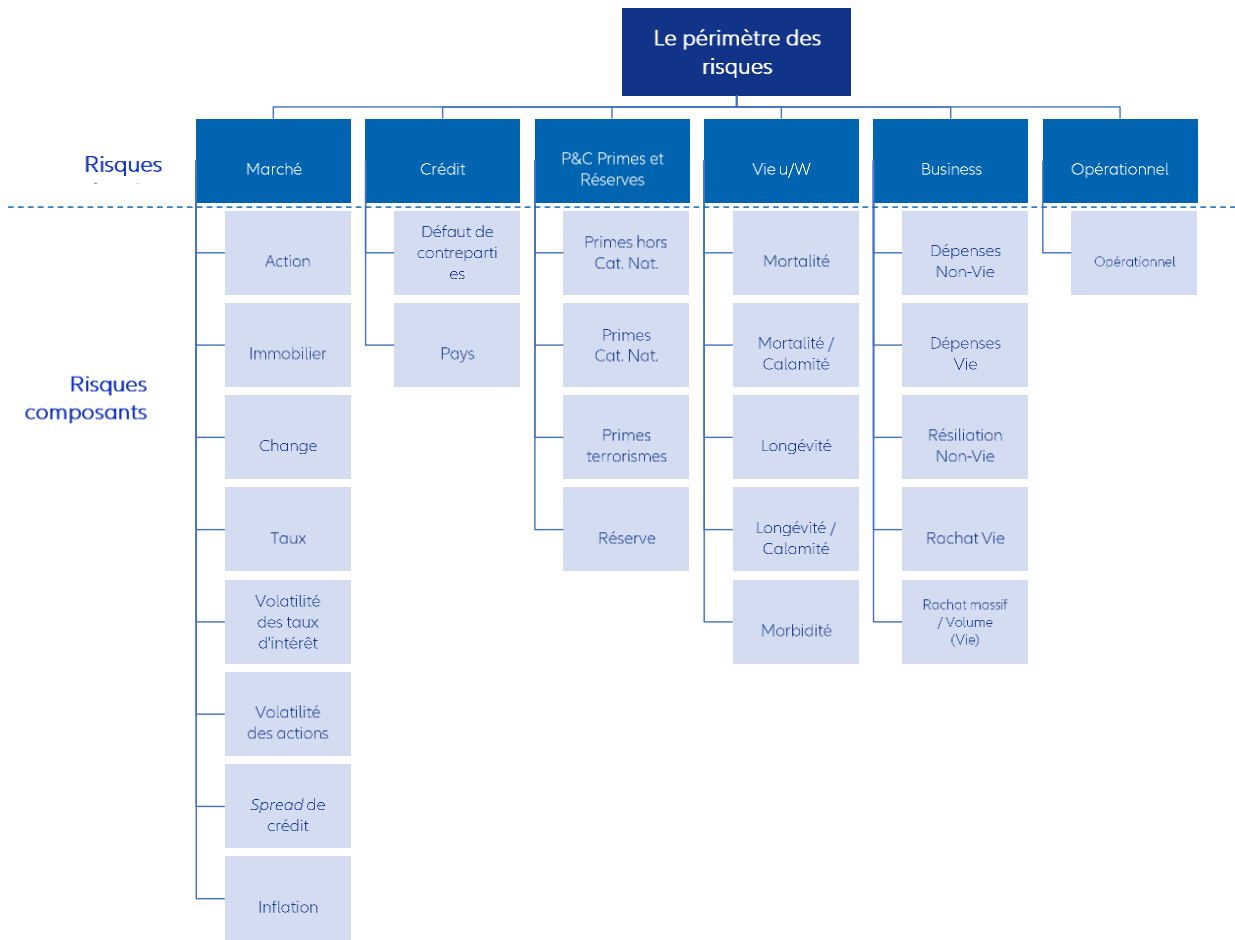


Figure 9 - Structure des risques en Modèle Interne d'Allianz

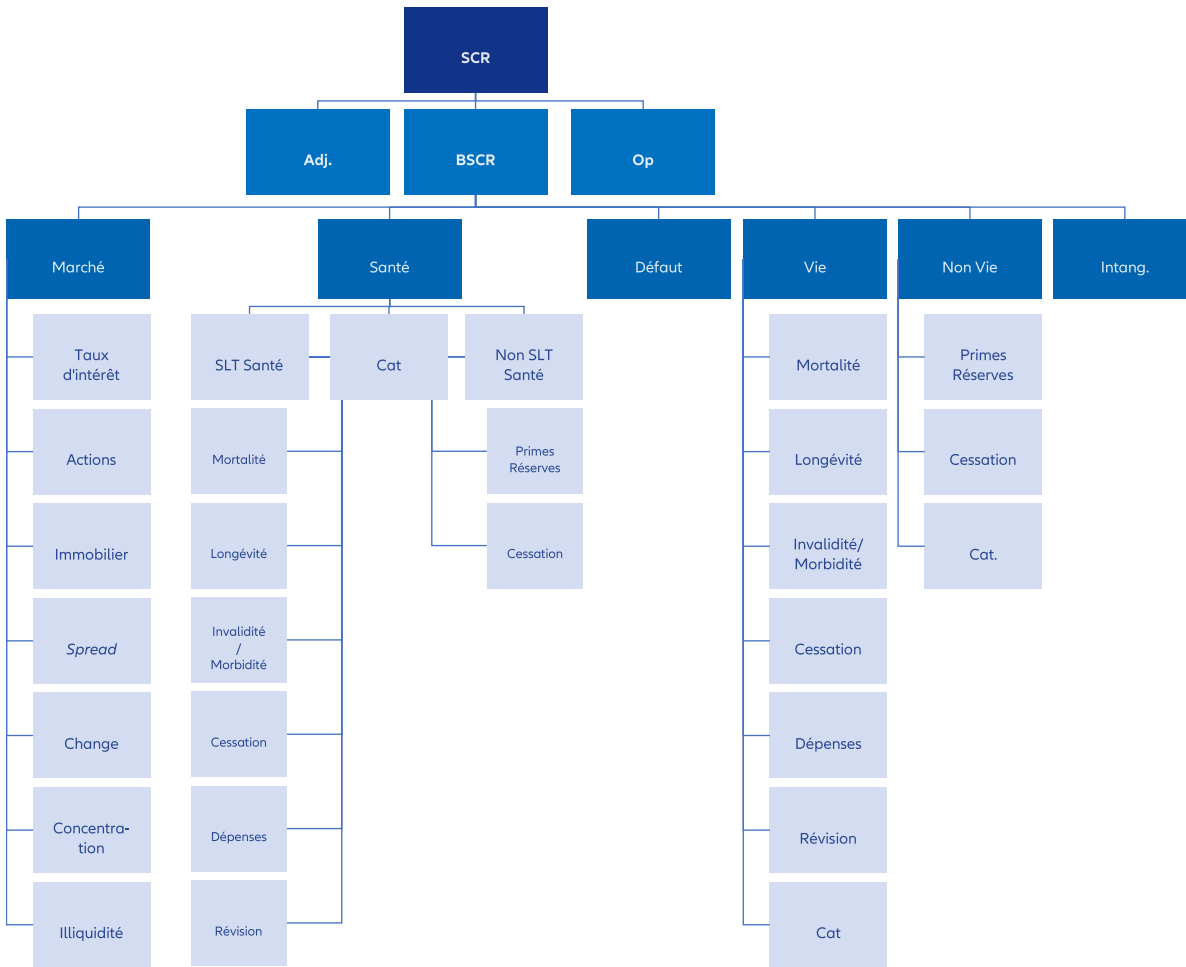


Figure 10 - Structure des risques en Formule Standard

E.4.3. Agrégation du Risk Capital et capital add-on

Le processus d'agrégation corrèle les différents facteurs (actions, taux d'intérêt, etc.) par catégorie de risques (risque de crédit, risque opérationnel, etc.) afin d'obtenir le capital de solvabilité total diversifié. Pour l'agrégation des risques, la méthodologie utilisée repose sur une copule de Gauss. La dépendance entre les risques et la copule est gérée par une matrice de corrélation. À l'exception des corrélations basées sur des données historiques, quatre (4) étapes sont requises pour déterminer la corrélation (en se fondant sur l'avis d'experts au niveau du Groupe) :

- la rationalisation y compris les événements extrêmes ;
- l'analyse empirique si possible ;
- la détermination des seuils de tolérance pour obtenir une matrice de corrélation valide ;
- la validation par le Comité d'Approbation des Paramètres et des Hypothèses (PAAC - Parameters and Assumptions Approval Committee).

Le capital de solvabilité agrégé est ensuite obtenu en calculant selon la méthode Harell-Davis la VaR à 99,5% de la distribution de la valeur nette des actifs. Après l'optimisation, aucun effet de diversification n'est pris en compte pour les éléments suivants (directement ajoutés au capital de solvabilité) :

- la marge de capital complémentaire due à l'erreur d'estimation des portefeuilles de répliation ;
- la marge de capital complémentaire due à l'utilisation multiple de *buffers* (test MUOB).

E.4.4. Principales différences entre la Formule Standard et le Modèle Interne

La Formule Standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le Modèle Interne repose sur un calcul du capital requis issu de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Les principales différences entre le Modèle Interne d'Allianz et la Formule Standard sont au niveau des :

- risques assurantiels Vie :
 - **risque de coûts** : dans le Modèle Interne, l'inflation n'est pas incluse dans le risque de coût mais comme un risque de marché. Par ailleurs, le Modèle Interne considère un choc sur les activités nouvelles ;
 - **risque de rachats** : en Modèle Interne, le maximum des chocs à la hausse et à la baisse est retenu au niveau canton, puis est sommé. En Formule Standard les chocs à la hausse et à la baisse ainsi que le risque de masse sont agrégés au niveau de la compagnie en prenant le maximum quel que soit le profil des taux sous-jacents ;
 - **risque de rachats de masse** : des composants additionnels de volatilité sont ajoutés en Modèle Interne. Cependant, les résultats sont proches dans les deux (2) approches ;
 - **risque de mortalité** : pour le Modèle Interne, le risque de mortalité est scindé en deux (2) composantes (niveau et volatilité). Avant diversification cette différence contribue à 80% de l'écart constaté entre le Modèle Interne et la Formule Standard. Cependant, le Modèle Interne considère un choc de volatilité sur la première année, non repris en Formule Standard ;
 - **risque de catastrophe (Vie)** : il correspond au risque de calamité du Modèle Interne ;
- risques opérationnels :
 - le Modèle Interne suit une approche fondée sur des scénarii prospectifs, permettant de capturer un profil de risque opérationnel complet et approprié et de quantifier l'exposition aux pertes inattendues d'une manière plus appropriée et fiable, tenant compte de son environnement d'affaires interne et externe, de son environnement juridique et du système de contrôle interne. En Formule Standard le risque opérationnel est un facteur de prime / provisions techniques. En tant que tel, l'exposition à la perte opérationnelle inattendue est seulement déterminée par la taille de l'entreprise gérée, quel que soit le profil de risque réel de l'entreprise ;
- risques de marché :
 - **risque de taux** : en Formule Standard le choc est appliqué comme un changement relatif en % de la courbe des taux. Le Modèle Interne repose sur des simulations stochastiques de déformation de la courbe des taux ;
 - **risque action** : la Formule Standard considère un choc par indice. Le Modèle Interne opère une diversification en fonction des indices retenus ;
 - **risque immobilier** : la Formule Standard considère un choc de -25%. Le Modèle Interne considère une volatilité de plusieurs indices immobiliers ;
 - **risque de change** : la Formule Standard opère un choc +/- 25% séparément sur chaque devise et retient le scénario le plus défavorable. Le Modèle Interne opère une diversification de l'ensemble des devises ;
 - **risque de spread** : le Modèle Interne applique un facteur d'atténuation au risque de spread, modélisant le lien entre le niveau des spreads et de Volatility Adjustment ;
 - **risque d'inflation** : en Formule Standard, le risque d'inflation est pris en compte dans le risque de coût. En Modèle Interne, le risque d'inflation est un risque de marché modélisé via des scénarii d'inflation stochastique ;
 - **risque de volatilité** : le Modèle Interne considère un risque de volatilité des taux/actions ;
- risque de contrepartie :
 - la Formule Standard confère une charge de risque supérieure à celle retenue dans le Modèle Interne, calibré sur des ratings propriétaires (PR+) et des matrices de transitions historiques.

Le Modèle Interne d'Allianz utilise la même mesure de risque et le même horizon temporel que la Formule Standard.

E.4.5. La pertinence des données utilisées dans le Modèle Interne

La qualité des données utilisées dans le Modèle Interne a un impact majeur sur les calculs des indicateurs, leur cohérence et la précision des résultats. Génération Vie bénéficie d'une gouvernance dédiée à la qualité des données.

Le Département Gouvernance Solvabilité II central rattaché à la Direction des Risques d'Allianz France, qui couvre notamment Génération Vie déploie un dispositif de gestion et d'amélioration de la qualité des données. Le Comité de Gouvernance de la qualité des données, s'appuyant notamment sur le dispositif du contrôle interne, anime un dispositif transverse et durable qui vise à identifier et traiter les problématiques de qualité des données utilisées pour le pilier I Solvabilité II. Ce pilotage est

organisé en collaboration avec les équipes du *Chief Data Officer* qui coordonnent les actions autour des données pour l'ensemble d'Allianz France, dont Génération Vie.

Ce pilotage de la qualité des données trouve notamment son efficacité :

- en formalisant le cadre de qualité des données et constituant ainsi le socle commun de définitions et de principes de gouvernance en matière de qualité des données ;
- en renforçant le dispositif de contrôle de second niveau par un suivi des clôtures trimestrielles et la production d'indicateurs de qualité des données sur la performance des processus, des outils, la qualité des données reçues, la validité des calculs effectués et la pertinence des résultats ;
- en structurant le dispositif de gouvernance et par la nomination dès 2015 d'un responsable de la qualité des données.

Des travaux initiés depuis 2015 ont permis de comprendre et contenir des impacts qui seraient dus à des problématiques de qualité des données que ce soit sur les données de l'actif, du passif du bilan ou toutes les données utilisées pour le calcul des fonds propres éligibles ou du calcul de l'exigence de risques. Depuis 2016, les travaux d'analyse et de correction sont poursuivis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'année 2023, Génération Vie a été en ligne avec les exigences du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2023 est de 169% contre 154% en 2022.

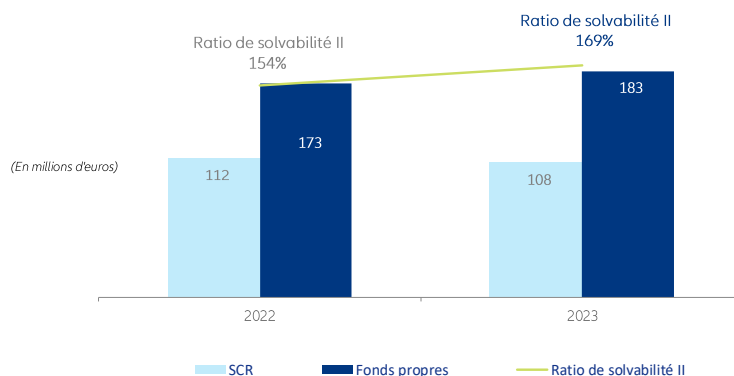


Figure 11 – Evolution du Ratio de Solvabilité II entre 2022 et 2023

Cette augmentation résulte principalement des évolutions de marché, en particulier la performance des actions et la baisse des taux d'intérêt.

Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies.

E.6. Autres informations

Toutes les informations significatives concernant la gestion du capital de Génération Vie ont été abordées dans la Section ci-dessus.

Annexes

S.02.01.02 – Bilan (1/2)

Actifs	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II	
			C0010
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisition différés	R0020		
Immobilisations incorporelles	R0030		-
Actifs d'impôts différés	R0040		-
Excédent du régime de retraite	R0050		-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060		-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070		535 432
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080		-
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090		-
Actions	R0100		0
Actions – cotées	R0110		0
Actions – non cotées	R0120		-
Obligations	R0130		500 813
Obligations d'État	R0140		316 152
Obligations d'entreprise	R0150		184 662
Titres structurés	R0160		-
Titres garantis	R0170		-
Organismes de placement collectif	R0180		34 618
Produits dérivés	R0190		-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200		-
Autres investissements	R0210		-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		3 622 083
Prêts et prêts hypothécaires	R0230		162 919
Avances sur police	R0240		36 533
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250		-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260		126 386
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270		42
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280		-
Non-vie hors santé	R0290		-
Santé similaire à la non-vie	R0300		-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310		42
Santé similaire à la vie	R0320		-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330		42
Vie UC et indexés	R0340		-
Dépôts auprès des cédantes	R0350		-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360		16 096
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370		-
Autres créances (hors assurance)	R0380		17 589
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410		38 114
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420		0
Total de l'actif	R0500		4 392 275

S.02.01.02 – Bilan (2/2)

Passifs	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	570 921
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	570 921
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	565 288
Marge de risque	R0680	5 633
Provisions techniques UC et indexés	R0690	3 577 990
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	3 543 560
Marge de risque	R0720	34 431
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 512
Provisions pour retraite	R0760	-
Dépôts des réassureurs	R0770	42
Passifs d'impôts différés	R0780	7 054
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 056
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	108
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 973
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 877
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 659
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	27 155
Total du passif	R0900	4 209 348
Excédent d'actif sur passif	R1000	182 928

S.04.05.21 – Premiums, claims and expenses by country

S.04.05.21.01 – Home country: Non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
Premiums written (gross)		
Gross Written Premium (direct)	R0020	-
Gross Written Premium (proportional)	R0021	-
Gross Written Premium (non-	R0022	-
Premiums earned (gross)		
Gross Earned Premium (direct)	R0030	-
Gross Earned Premium (proportional)	R0031	-
Gross Earned Premium (non-	R0032	-
Claims incurred (gross)		
Claims incurred (direct)	R0040	-
Claims incurred (proportional)	R0041	-
Claims incurred (non-proportional)	R0042	-
Expenses incurred (gross)		
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	-
Gross Expenses Incurred (proportional)	R0051	-
Gross Expenses Incurred (non-	R0052	-

S.04.05.21.02 – Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Non-life insurance and reinsurance obligations

		Top 5 countries: non-life				
		C0020	C0021	C0022	C0023	C0024
Country	Gross Written Premium (direct)	R0010				
Premiums written (gross)	Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0020	-	-	-	-
	Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0021	-	-	-	-
	Gross Earned Premium (direct)	R0022	-	-	-	-
Premiums earned (gross)	Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0030	-	-	-	-
	Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0031	-	-	-	-
	Claims incurred (direct)	R0032	-	-	-	-
Claims incurred (gross)	Claims incurred (proportional reinsurance)	R0040	-	-	-	-
	Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0041	-	-	-	-
	Gross Expenses Incurred (direct)	R0042	-	-	-	-
Expenses incurred (gross)	Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0050	-	-	-	-
	Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0051	-	-	-	-
		R0052	-	-	-	-

S.04.05.21.03 - Home country: Life insurance and reinsurance obligations

		Home country
		C0030
Gross Written Premium	R1020	795 705
Gross Earned Premium	R1030	795 705
Claims incurred	R1040	757 708
Gross Expenses Incurred	R1050	98 731

S.04.05.21.04 - Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Life insurance and reinsurance obligations

		Home Country
		C0040
Country	R1010	
Gross Written Premium	R1020	397 852,677
Gross Earned Premium	R1030	397 852,677
Claims incurred	R1040	378 854,149
Gross Expenses Incurred	R1050	49 365,434

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (1/3)

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde - autres dépenses/produits techniques	R1210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses techniques	R1300	-	-	-	-	-	-	-	-	-

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (2/3)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-
Solde - autres dépenses/produits techniques	R1210	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses techniques	R1300	-	-	-	-	-	-	-

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (3/3)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	- 31 115,8	366 736,9	-	-	-	-	-	397 852,7
Part des réassureurs	R1420	- 1 592,7	339,0	-	-	-	-	-	1 931,8
Net	R1500	- 29 523,0	366 397,9	-	-	-	-	-	395 920,9
Primes acquises									
Brut	R1510	- 31 116	366 737	-	-	-	-	-	397 853
Part des réassureurs	R1520	- 1 593	339	-	-	-	-	-	1 932
Net	R1600	- 29 523	366 398	-	-	-	-	-	395 921
Charge des sinistres									
Brut	R1610	- 114 747	264 107	-	-	-	-	-	378 854
Part des réassureurs	R1620	- 834	-	-	-	-	-	-	834
Net	R1700	- 113 912	264 107	-	-	-	-	-	378 020
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R1900	- 6 484	42 882	-	-	-	-	-	49 365
Solde - autres dépenses/produits techniques	R2510								2 718
Total des dépenses techniques	R2600								46 647
Montant total des rachats	R2700	- 101 002	217 238	-	-	-	-	-	318 240

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT (1/2)

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			C0100	C0150	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation brute	R0030	565 288		3 543 560	-		-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	42		-	-		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	565 245		3 543 560	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0100	5 633	34 431								
Provisions techniques – Total	R0200	570 921	3 577 990								

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT (2/2)

En milliers d'euros		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	4 108 847	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	42	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	4 108 805	-	-
Marge de risque	R0100	-			40 064	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			4 148 911	-	-

S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	4 148 911	-	4 148 911	-	4 159 761	10 850	4 159 761	-	10 850
Fonds propres de base	R0020	182 928	-	182 928	-	174 881	8 047	174 881	-	8 047
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	182 928	-	182 928	-	174 881	8 047	174 881	-	8 047
Capital de solvabilité requis	R0090	108 493	-	108 493	-	138 507	30 014	138 507	-	30 014
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	182 928	-	182 928	-	174 881	8 047	174 881	-	8 047
Minimum de capital requis	R0110	41 591	-	41 591	-	41 591	0	41 591	-	0

En milliers d'euros

S.23.01.01 - Fonds propres

		En milliers d'euros				
		Total C0010	Niveau 1 – non restreint C0020	Niveau 1 – restreint C0030	Niveau 2 C0040	Niveau 3 C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	42 498	42 498		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	14 994	14 994		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	33 224	33 224			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	92 213	92 213			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	182 928	182 928	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	182 928	182 928	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	182 928	182 928	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	182 928	182 928	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	182 928	182 928	-	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	108 493				
Minimum de capital requis	R0600	41 591				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	169%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	440%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	182 928
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	90 715
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	92 213
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 825

S25.05.21 – Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)

S.25.05.21.01 – Solvency Capital Requirement information

		<i>En milliers d'euros</i>			
		Solvency Capital Requirement	Amount modelled	USP	Simplifications
		C0010	C0070	C0090	C0120
Risk type					
Total diversification	R0020	- 42 379 244	-	-	-
Total diversified risk before tax	R0030	115 547 592	-	-	-
Total diversified risk after tax	R0040	108 493 272	-	-	-
Total market & credit risk	R0070	161 528 684	-	-	-
Market & Credit risk - diversified	R0080	103 938 792	-	-	-
Credit event risk not covered in market & credit risk	R0190	-	-	-	-
Credit event risk not covered in market & credit risk - diversified	R0200	-	-	-	-
Total Business risk	R0270	57 875 802	-	-	-
Total Business risk - diversified	R0280	34 290 010	-	-	-
Total Net Non-life underwriting risk	R0310	-	-	-	-
Total Net Non-life underwriting risk - diversified	R0320	-	-	-	-
Total Life & Health underwriting risk	R0400	5 160 707	-	-	-
Total Life & Health underwriting risk - diversified	R0410	4 900 036	-	-	-
Total Operational risk	R0480	7 300 509	-	-	-
Total Operational risk - diversified	R0490	7 300 509	-	-	-
Other risk	R0500	4 700 786	-	-	-

S.25.05.21.02 – Calculation of Solvency Capital Requirement

<i>En milliers d'euros</i>		C0100
Total undiversified components	R0110	150 873
Diversification	R0060	- 42 379
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
Solvency capital requirement, excluding capital add-ons	R0200	108 493
Capital add-ons already set	R0210	-
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	-
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	-
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	-
of which, Capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	-
Solvency capital requirement	R0220	108 493
Other information on SCR		
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0300	- 46 014
Amount/estimate of the loss absorbing capacity for deferred taxes	R0310	- 7 054
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF nSCR aggregation	R0450	-
Net future discretionary benefits	R0460	53 140

S.25.05.21.03 – Approach to tax rate

	<i>En milliers d'euros</i>	Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	0

S.25.05.21.04 – Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

	<i>En milliers d'euros</i>	LAC DT	
		C0130	
Amount/estimate of LAC DT	R0640	-	7 054
Amount/estimate of LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-	7 054
Amount/estimate of LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		-
Amount/estimate of LAC DT justified by carry back, current year	R0670		-
Amount/estimate of LAC DT justified by carry back, future years	R0680		-
Amount/estimate of Maximum LAC DT	R0690		7 054

S.28.01.01 – Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie (2/2)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	-

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

En milliers d'euros

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	41 591

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

En milliers d'euros

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	527 436	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	53 140	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 548 396	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	41 591
Capital de solvabilité requis	R0310	108 493
Plafond du MCR	R0320	48 822
Plancher du MCR	R0330	27 123
MCR combiné	R0340	41 591
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	41 591

Abréviations

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ABS	<i>Asset Backed Securities</i>	CDA	<i>Counterparty Default Adjustment / Risque de défaut de contrepartie</i>
ACPR	<i>Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution</i>	CDD	<i>Comité de Carrières</i>
ACPS	<i>Artisans, Commerçants et Prestataires de Services</i>	CDS	<i>Credit Default Swap</i>
AFIRM	<i>Allianz Functional Rule for Information Risk Management</i>	CMRO	<i>Comité de maîtrise des risques opérationnels</i>
AFR	<i>Actuarial Function Report</i>	CMS	<i>Constant Maturity Swaps</i>
AFS	<i>Available for Sale</i>	COBIT	<i>Control Objectives for Information and related Technology</i>
AGDQA	<i>Allianz Guideline for Data Quality Assurance</i>	CoC	<i>Cost of Capital</i>
AIM	<i>Allianz Investment Management</i>	COO	<i>Chief Operating Officer</i>
ALM	<i>Asset and Liability Management</i>	CRisP	<i>Système de gestion des limites par émetteur</i>
AMBS	<i>Administrative Management or Supervisory Body</i>	CRO	<i>Chief Risk Officer</i>
AMI	<i>Allianz Management Institute / Institut de gestion d'Allianz</i>	DCI	<i>Direction du Contrôle Interne</i>
ASIS	<i>Allianz Standard for Information Security</i>	DDA	<i>Directive sur la Distribution d'Assurances</i>
ASMC	<i>Allianz Standard for Model Change</i>	DG	<i>Directeur Général</i>
ASMG	<i>Allianz Standard for Model Governance</i>	DGD	<i>Directeur Général Délégué</i>
ATS	<i>Average Tail Scenarios</i>	DPRSA	<i>Défense Pénale et Recours Suite à Accident</i>
BaFin	<i>Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht</i>	DROC	<i>Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier</i>
BE / BEL	<i>Best Estimate / Best Estimate Liabilities</i>	EMMS	<i>Exigence minimale de marge de solvabilité</i>
BIT	<i>Bureau International du Travail</i>	EO	<i>Entité Opérationnelle</i>
BO/PO	<i>Business Owner/Process Owner</i>	EPIFP	<i>Expected Profits Included in Future Premiums</i>
BSCR	<i>Basic Solvency Capital Requirement</i>	ERM	<i>Entreprise Risk Management</i>
CAE	<i>Outsourcing Committee / Comité des Activités Externalisées</i>	ESAP2	<i>European Standard of Actuarial Practice 2</i>
		ESG	<i>Environmental Social Governance</i>

Acronyme	Signification
FATCA	<i>Foreign Account and Tax Compliance Act</i>
FRDC	<i>Financial Reporting and Disclosure Committee</i>
GCC	<i>Group Compensation Committee / Comité de rémunération Groupe</i>
GISF	<i>Group Information Security Framework</i>
IARD	<i>Incendie, Accident et Risques Divers</i>
IBMP	<i>Improper Business or Market Practices</i>
ICS	<i>Internal Control System</i>
IFC	<i>Indemnités de Fin de Carrière</i>
IFT	<i>Instruments Financiers à Terme</i>
IMAP	<i>Internal Model Approval Process</i>
IPCH	<i>Indice des Prix à la Consommation Harmonisé</i>
IRCS	<i>Integrated Risk & Control System</i>
IRD	<i>Incendie et Risques Divers</i>
ISR	<i>Investissement Socialement Responsable</i>
KRI	<i>Key Risk Indicators</i>
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio / Ratio de couverture de liquidité</i>
LimCo	<i>Local Investment Committee / Comité Financier et d'Investissements</i>
LNMR	<i>Life Non-Market Risk</i>
LoB	<i>Line of Business</i>
LPS	<i>Libre Présentation de Services</i>
LSA	<i>Local Suitability Assessment</i>
LTGA	<i>Long-Term Guarantees Assessment</i>

Acronyme	Signification
MARD	<i>Mode Alternatif de Règlement des Différents</i>
MBS	<i>Mortgage Backed Securities</i>
MCR	<i>Minimum Capital Requirement / Minimum de Capital Requis</i>
MIR	<i>Model Impact Run</i>
MRH	<i>Multirisque habitation</i>
MVBS	<i>Market Value Balance Sheet</i>
MVM	<i>Market Value Margin</i>
NBM	<i>New Business Margin / Marge des affaires nouvelles</i>
NFI	<i>New Financial Investment</i>
NVEI	<i>Nouveaux Véhicules Electriques Individuels</i>
OAT	<i>Obligations Assimilables du Trésor</i>
ORGS	<i>Operational Risk and Governance System</i>
ORM	<i>Operational Risk Management</i>
ORSA	<i>Own Risk and Solvency Assessment</i>
OTC	<i>Over The Counter</i>
PAA	<i>Primes A Annuler</i>
PAAC	<i>Parameters and Assumptions Approval Committee</i>
PAF	<i>Provision pour Aléas Financiers</i>
PANE	<i>Primes Acquisées Non Emises</i>
PASS	<i>Plafond Annuel de la Sécurité Social</i>
PB	<i>Participation aux bénéfices</i>
PD	<i>Planning Dialogue</i>

Acronyme	Signification
PE	<i>Provision d'Egalisation</i>
PER	<i>Plan Epargne Retraite</i>
PERCO	<i>Plan d'Epargne-Retraite Collectif</i>
PERO	<i>Plan Epargne Retraite Obligatoire</i>
PERP	<i>Plan d'Epargne-Retraite Populaire</i>
PERI	<i>Plan d'épargne retraite individuel</i>
PFU	<i>Prélèvement Forfaitaire Unique</i>
PIT	<i>Point-in-Time</i>
PPE	<i>Provision pour Participation aux Excédents</i>
PPNA	<i>Provision pour Primes Non Acquises</i>
PRC	<i>Provision pour Risque Croissant</i>
PREC	<i>Provision pour Risque En Cours</i>
PRU	<i>Provisions pour risques incertains</i>
PSAP	<i>Provisions pour Sinistres A Payer</i>
PVFP	<i>Present Value of Future Profits</i>
QRT	<i>Quantitative Reporting Templates</i>
RAC 0	<i>Reste à Charge 0</i>
RCSA	<i>Risk and Control Self Assesment</i>
RDB	<i>Revenu Disponible Brut</i>

Acronyme	Signification
RGPD	<i>Règlement Général sur la Protection des Données</i>
RiCo	<i>Risk Committee / Comité des Risques</i>
RO	<i>Risques opérationnels</i>
RoRC	<i>Return on Risk Capital</i>
RSE	<i>Responsabilité Sociétale des Entreprises</i>
RSSI	<i>Responsable de la Sécurité du Système d'Information</i>
RTS	<i>Representative Tail Scenarios</i>
SAA	<i>Strategic Asset Allocation</i>
SCR	<i>Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis</i>
SF	<i>Systems Failures</i>
SRO	<i>Supervised Run-Off</i>
TCEM	<i>Transaction Capture, Execution & Maintenance</i>
TRA	<i>Top Risk Assesment</i>
TPRU	<i>Table prospective des rentes viagères</i>
TTC	<i>Through -the-cycle</i>
UC	<i>Unités de Compte</i>
VaR	<i>Value at risk</i>
VNB	<i>New Business Value / Valeur des affaires nouvelles</i>
WS	<i>Employment Practices and Workplace Safety</i>

Tables

Tableau 1 - Répartition du capital au 31 décembre 2023....6	Tableau 13 - Liste des catégories de risques retenues pour le calcul du risque opérationnel d'Allianz France.....39
Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises.....7	Tableau 14 - Liste des Actifs en Solvabilité II.....43
Tableau 3 - Résultat de souscription net de réassurance en normes françaises.....8	Tableau 15 - Provisions techniques par LoB.....47
Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissement en juste valeur Solvabilité II.....8	Tableau 16 - Niveau d'incertitude des BEL.....48
Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises.....9	Tableau 17 - Variation des BEL en Solvabilité II entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022.....49
Tableau 6 - Composition du Conseil d'Administration..... 13	Tableau 18 - Liste des Autres Passifs en Solvabilité II Variation des BEL en Solvabilité II50
Tableau 7 - Composition du Comité d'Audit et des Risques 13	Tableau 19 - Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 202353
Tableau 8 - Composition du Comité des Rémunérations . 14	Tableau 20 - Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 202254
Tableau 9 - Composition du Comité Exécutif..... 15	Tableau 21 - Détail de la réserve de réconciliation55
Tableau 10 - Composition du Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne 16	Tableau 22 - Détail des fonds propres Solvabilité II aux 31 décembre 2023 et 202255
Tableau 11 - Durée des actifs et passifs..... 32	Tableau 23 - Détail Capital de solvabilité requis - SCR58
Tableau 12 - Variation de la sensibilité du ratio de SCR au risque de marché..... 35	Tableau 24 - Détail du Minimum Capital Requis - MCR....59

Figures

Figure 1 - Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2023 7

Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités..... 12

Figure 3 - Présentation du dispositif de contrôle interne... 24

Figure 4 - Répartition du *Risk Capital* avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie..... 30

Figure 5 - Test de sensibilité sur les risques de marché aux 31 décembre 2023 et 2022..... 34

Figure 6 - Passage des fonds propres Solvabilité II du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 56

Figure 7 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2023 56

Figure 8 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2022 57

Figure 9 - Structure des risques en Modèle Interne d'Allianz60

Figure 10 - Structure des risques en Formule Standard.....61

Figure 11 – Evolution du Ratio de Solvabilité II entre 2022 et 2023.....63



GENERATION VIE

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 42 497 671 euros
Siège social :
Tour Neptune - 20 place de Seine
92400 Courbevoie La Défense
1 403 267 487 RCS Nanterre

